

**Effets des différentes réformes
du secteur financier sur les
relations entre institutions
bancaires et institutions non
bancaires : Concurrence ou
complémentarité ?**

Adama Diaw
Ibrahima Keita

Janvier 2004

Copyright © Organisation internationale du Travail 2004

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-215442-8 (version imprimée)
ISBN 92-2-215443-6 (version pdf)
ISSN 1609-8374

Première édition 2004

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Effets des différentes réformes du secteur financier sur les relations entre institutions bancaires et institutions non bancaires : Concurrence ou complémentarité ?

Adama DIAW, Université Gaston Berger, Saint-Louis.*
Ibrahima KEITA, Université Gaston Berger, Saint-Louis.

Janvier 2004

Résumé

La réforme du secteur financier mise en œuvre au Sénégal à partir du début des années 1990 a conduit à une profonde restructuration du système bancaire et à l'émergence des systèmes de financement décentralisés (SFD). Cette étude a pour objectif principal de déterminer l'existence de liens de dépôts et de crédits entre ces deux segments du marché financier et de caractériser leur nature. Les résultats obtenus montrent que la segmentation de ce marché bien qu'importante n'est pas totale. Des liens indirects de dépôts et de crédits plutôt complémentaires que concurrents semblent exister entre les deux systèmes. Les liens directs de dépôts et de crédits restent encore relativement peu importants.

Numéro de classification JEL : O16, O17, G21, G29, O55.

Mots clés : Banques, institutions financières non bancaires, systèmes de financement décentralisé, réforme du secteur financier, Sénégal.

Auteur correspondant : Adama Diaw, Professeur de Sciences Economiques, Université Gaston Berger. B.P. 234, Saint-Louis, Sénégal. e-mail : adamadiaw@netcourrier.com

* Les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude au Bureau International du Travail et au Gouvernement des Pays-Bas pour avoir financé cette recherche à travers le programme ELIFID. Ils remercient bien vivement le Dr D.M. Gross et les membres du Comité National de Pilotage pour le Sénégal du projet ELIFID, en particulier Monsieur M. Diouf pour leurs remarques pertinentes qui ont permis d'améliorer sensiblement cette étude. Les auteurs demeurent bien entendu seuls responsables d'éventuelles erreurs et insuffisances.

Effets des différentes réformes du secteur financier sur les relations entre institutions bancaires et institutions non bancaires : Concurrence ou complémentarité ?

Adama DIAW, Université Gaston Berger, Saint-Louis.
Ibrahima KEITA, Université Gaston Berger, Saint-Louis.

January 2004

Abstract

Financial sector reform in Senegal started in the early 1990s and has led to deep restructuring in the banking system as well as to a remarkable development of micro finance institutions. This study tries to identify whether these two events generated deposit and credit links between the bank and non-bank institutions and if so, what their characteristics are. The results show the financial market is characterised by segmentation but not full segmentation. Indirect links through deposits and credits appear to exist between banks and micro finance institutions and these links tend to be complementary rather than substitute. Direct links are still relatively small.

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. La revue de la littérature.....	8
3. Le paysage financier au Sénégal après la réforme du secteur financier.....	13
3.1. Le système bancaire.....	13
3.2. Les systèmes de financement décentralisés (SFD).....	17
4. Les liens indirects entre les banques et les SFD.....	20
4.1. L'utilisation des services financiers par les petits opérateurs économiques.....	22
4.2. Analyse de l'évolution des dépôts et des crédits des particuliers et des entreprises privées dans les banques et les SFD.....	24
5. Les liens directs entre les banques et les SFD.....	32
5.1. Les liens directs de dépôts.....	32
5.2. Les liens directs de crédits : un rôle intermédiaire pour le secteur financier informel.....	33
5.3. Synthèse du dépouillement des questionnaires envoyés aux banques et aux SFD.....	34
6. Conclusion et Implications de politique économique.....	36
Bibliographie.....	38
Annexe I : Données sur les banques et les SFD.....	40
Annexe II : Dépouillement des questionnaires.....	41
Annexe III : Sigles et Acronymes.....	42
Annexe IV : Questionnaires.....	43

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Le système bancaire sénégalais au 31 décembre 2001.....	16
Tableau 2 : Evolution du nombre des SFD au Sénégal.....	17
Tableau 3 : Evolution des membres des SFD les plus importants.....	18
Tableau 4 : Evolution des crédits distribués des principaux SFD.....	19
Tableau 5 : Evolution des dépôts des principaux SFD.....	19
Tableau 6 : Classement des SFD selon le score obtenu	20
Tableau 7 : Taux de croissance des dépôts dans les SFD (en %).....	27
Tableau 8 : Crédits en souffrance (en millions de FCFA).....	29
Tableau 9 : Taux de croissance des crédits dans les SFD (en %).....	31
Tableau 10 : Structure des dépôts des SFD en banque (millions de FCFA).....	33
Tableau 11 : Evolution comparative des taux d'intérêt moyens dans les deux systèmes...36	

Figure 1 : Dépôts des particuliers et des entreprises privées dans les banques

Figure 2 : Evolution des crédits bancaires à l'économie

Résumé non technique

Une profonde réforme du secteur bancaire au Sénégal a été entreprise à partir de 1989 dans le cadre du programme d'ajustement structurel. La mauvaise gestion des banques avait en effet entraîné un effondrement du système bancaire et des défauts de paiements intérieurs et extérieurs. Le résultat le plus visible a été de limiter la disponibilité du crédit et de créer de graves distorsions et inefficacités dans le processus d'intermédiation financière. La réforme du système bancaire avait donc pour objectifs principaux d'assainir le système, de réduire la participation de l'Etat et surtout d'améliorer l'intermédiation financière en vue d'une collecte plus efficace de l'épargne nationale pour assurer le financement des investissements. Le programme de réformes comportait ainsi la fermeture des banques en faillite, la restructuration des banques en difficulté, la réduction de l'intervention de l'Etat dans le secteur, le recouvrement des créances bancaires douteuses et l'émergence des systèmes financiers décentralisés (SFD). Sous le vocable SFD, il est fait référence à l'ensemble des institutions financières non régies par la loi bancaire. Les SFD ont pour vocation de fournir des services financiers à un grand nombre de personnes à faibles revenus et qui n'ont pas accès aux crédits bancaires. L'existence de deux marchés distincts serait ainsi postulée : un marché des banques et un marché propre aux SFD.

La question centrale à laquelle a tenté de répondre ce travail de recherche consiste à déterminer la nature des relations qu'entretiennent les banques et les SFD. En d'autres termes, la réforme du système financier a-t-elle permis l'instauration d'une concurrence entre les banques et les SFD ou au contraire a-t-elle favorisé une synergie entraînant une complémentarité entre les deux types d'institutions financières ?

Ainsi, l'étude s'était fixée comme objectifs de rechercher l'existence de relations de complémentarité et / ou de concurrence entre les dépôts et les crédits dans les deux secteurs, de déterminer l'importance des liens directs entre les deux secteurs et d'en dégager la signification sur la mobilisation de l'épargne et le processus d'intermédiation financière et enfin, de suggérer des mesures à adopter pour un développement plus poussé du secteur financier. Pour atteindre ces objectifs, il a fallu chercher les informations appropriées auprès des banques, des SFD et des petits opérateurs économiques clients de ces deux types d'institutions. Des questionnaires ont ainsi été élaborés pour chaque catégorie d'agents considérés. Les principales banques commerciales opérant au Sénégal ont été retenues. S'agissant des SFD, étant donné leur nombre élevé, des critères de choix tels que la localisation géographique, l'importance du volume des dépôts collectés et des crédits accordés ont été considérés. Les quatre SFD les plus importants au regard de ces critères ont été alors retenus. 59 petits opérateurs économiques ont pu être interviewés. Ils ont été choisis au hasard dans les principales zones d'implantation des SFD à savoir Dakar, Saint-Louis, Thiès.

Les principaux résultats tirés des enquêtes et de l'analyse des données statistiques peuvent être synthétisés comme suit :

- les procédures du système bancaire apparaissent comme étant relativement complexes pour de nombreux opérateurs économiques souvent analphabètes. L'avènement des SFD les aurait aussi poussés à solliciter des crédits auprès du système financier. Ils ont aussi invoqué la proximité des SFD, leur facilité d'accès, la rapidité de leurs opérations (moins de formalités que les banques), les

garanties moindres qu'elles demandent, leur plus grande disponibilité par rapport aux personnes illettrées, analphabètes, les services d'assez bonne qualité qu'ils offrent.

- l'émergence des SFD ne semble pas avoir gêné les banques dans leur activité de collecte des dépôts. Les liens indirects de dépôts entre les deux secteurs apparaissent comme étant complémentaires. En effet, durant toute la période (1997-2000) un accroissement des dépôts des particuliers et des entreprises privées dans les banques a été accompagné par un accroissement des dépôts dans les SFD.
- une relation de complémentarité a également été observée s'agissant des liens de crédits entre les banques et les SFD : Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les clients ciblés par les deux types d'institutions financières diffèrent notablement : les banques traiteraient avec les grandes entreprises et les particuliers à revenus élevés, les SFD répondraient plutôt aux besoins des acteurs du secteur informel, des petits entrepreneurs.
- le rôle intermédiaire que jouent les SFD entre les emprunteurs de fonds et les banques est assez insignifiant. Dès lors, rendre le crédit plus disponible aussi bien au niveau des banques qu'à celui des SFD doit rester une priorité pour les décideurs politiques. Ces derniers devraient donc veiller à améliorer le climat général des affaires.
- les liens directs de dépôts entre les SFD et les banques sont encore peu importants : seule une infime part de l'épargne traitée par les banques a été initialement mobilisée par les SFD.
- le refinancement des SFD par les banques reste faible du fait des garanties réelles assez élevées exigées par les banques. Les décideurs devraient veiller à ce qu'un cadre permanent de concertation entre les deux systèmes soit instauré, ce qui contribuerait à augmenter la confiance des banques. L'augmentation constatée du refinancement des SFD par les banques est un signe qui permet d'espérer un approfondissement des relations entre ces deux systèmes pour le plus grand bénéfice de l'économie dans son ensemble

1. Introduction

Au début des années 1980, l'économie sénégalaise était caractérisée par d'importants déséquilibres macroéconomiques. Le pays traversait ainsi une crise économique et financière d'une ampleur et d'une durée sans précédent. Les mauvais choix de politique économique exacerbés par des facteurs exogènes (détérioration des termes de l'échange, sécheresse au plan intérieur, récession au plan mondial) ont aggravé les déséquilibres au niveau des finances publiques et des paiements extérieurs. Le pays a été ainsi contraint à mettre en oeuvre des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel sous l'égide du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Le Plan de Redressement Economique et Financier (PREF) adopté en 1980 et qui couvrait la période (1980-1985) n'a pas permis à l'économie sénégalaise de retrouver le chemin de la croissance. Au contraire, il a été noté durant cette période une stagnation, voire une baisse annuelle de 0,6% du PIB réel par habitant. Les résultats du Programme d'ajustement à Moyen et Long Terme (PAMLT) prévu pour la période (1985-1992) n'ont pas été très brillants. Le taux de croissance de l'économie s'est en effet établi durant cette période à 2,3% en moyenne annuelle, inférieur au croît démographique de 2,9% par an¹. Parmi les mesures correctrices proposées par le programme d'ajustement structurel, la réforme du secteur bancaire entreprise à partir de 1989 figurait en bonne place. En effet, les banques avaient jusqu'alors fonctionné sans respecter véritablement les critères d'efficience et d'efficacité de mise dans le secteur. Il en a résulté une accumulation de créances douteuses. Cette mauvaise gestion des banques a engendré une crise financière aiguë marquée par l'effondrement du système bancaire et par des défauts de paiements intérieurs et extérieurs. De façon visible, le résultat d'un tel état de fait a été de limiter la

¹ Sur les performances de l'économie sénégalaise depuis 1960 et les politiques économiques mises en oeuvre (voir, Diaw et Santos, 1994; Diagne et Daffe, 2002)

disponibilité du crédit et de créer de graves distorsions et inefficacités dans le processus d'intermédiation financière aux conséquences défavorables sur l'épargne, l'investissement et la croissance économique. Les objectifs de la réforme du secteur bancaire étaient donc d'assainir le système bancaire, de réduire la participation de l'Etat et surtout d'améliorer l'intermédiation financière en vue d'une collecte plus efficace de l'épargne nationale pour assurer le financement des investissements. Outre les mesures de politique monétaire et de crédit adoptées par les autorités de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'ensemble des pays de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), le programme de réformes conçu pour le Sénégal comportait les mesures suivantes : la fermeture des banques en faillite, la restructuration des banques en difficulté grâce à un apport de capitaux frais, la réduction de l'intervention de l'Etat dans le secteur avec la limitation à 25% de sa participation au capital des banques et la suppression de sa garantie pour des emprunts d'entreprises publiques, le recouvrement des créances bancaires douteuses, l'émergence des systèmes financiers décentralisés (SFD). Sous le vocable SFD, il est fait référence à l'ensemble des institutions financières non régies par la loi bancaire. Le développement des SFD est apparu comme une alternative au financement bancaire. Les SFD ont pour vocation de fournir des services financiers à un grand nombre de personnes à faibles revenus et qui n'ont pas accès aux crédits bancaires. L'existence de deux marchés distincts serait ainsi postulée : un marché des banques et un marché propre aux SFD. La clientèle des banques serait alors constituée essentiellement de fonctionnaires, de salariés du secteur moderne, des entreprises structurées et des filiales ou succursales d'entreprises étrangères. A l'opposé, la clientèle des SFD serait principalement composée des catégories exclues du système bancaire comme les petits opérateurs économiques, les populations défavorisées, les PME/PMI aux activités jugées risquées. Il existerait alors une relation de

complémentarité plutôt que de concurrence entre ces deux segments du système financier pour la fourniture de services financiers. Cependant la délimitation entre les deux marchés n'est pas formelle. Elle n'est ni établie par la loi, ni établie par la réglementation du secteur. L'hypothèse de l'existence d'un chevauchement des deux marchés n'est pas irréaliste. Ainsi, il pourrait y avoir concurrence entre les banques et les SFD en ce qui concerne l'offre d'un certain nombre de services financiers. En effet, les SFD traditionnellement implantés dans les zones rurales se retrouvent de plus en plus dans les zones urbaines. La plus grande taille et le potentiel de croissance du marché urbain offrent une possibilité de compétition pour les deux types d'institutions. Le développement des activités des SFD dans les zones urbaines pourrait concurrencer les banques sur certains de leurs segments traditionnels en particulier les fonctionnaires et les salariés du secteur moderne.

Voilà donc posée la question de la nature des relations qu'entretiennent les banques et les SFD qui est au cœur de ce travail de recherche. La question centrale est de chercher à savoir si la réforme du système financier a permis l'instauration d'une concurrence entre les banques et les SFD ou si elle a au contraire favorisé une synergie entraînant une complémentarité entre les deux types d'institutions en vue de faciliter l'accès des populations démunies aux produits financiers.

La présente étude est une tentative de conceptualisation des relations qu'entretiennent les différents segments du système financier sénégalais suite à la réforme du secteur. Les résultats qui en découleront pourraient améliorer l'usage des instruments de politique monétaire applicables à un ensemble plus vaste du système financier. Aussi cette étude se fixe-t-elle les objectifs suivants :

- Premièrement rechercher l'existence de relation de complémentarité et /ou de concurrence entre les dépôts et les crédits dans le secteur formel et informel ;
- deuxièmement l'importance des liens directs entre les deux secteurs et en dégager la signification sur la mobilisation de l'épargne et le processus d'intermédiation financière et
- enfin sur la base des résultats trouvés, suggérer des mesures que les autorités monétaires devraient adopter pour un développement intégré plus poussé du secteur financier de l'économie sénégalaise.

La méthodologie retenue combine une approche descriptive et une approche analytique. On procédera ainsi à deux types de recherche d'informations et de données. Le premier type constitué d'entretiens libres et de questionnaires sera effectué auprès de certaines personnes – ressources des banques et des SFD. L'objectif à ce niveau est de recueillir leurs avis sur la réforme, son impact sur l'évolution de leurs dépôts, de leurs crédits. Cette première collecte de données permettra de dégager les tendances générales de la nature des relations entre les banques et les SFD.

Le second type de recherche de données consistera en une enquête auprès de la clientèle (principalement les petits opérateurs économiques) des deux catégories d'institutions. Le choix de ces opérateurs se fera de manière aléatoire et principalement dans les régions de forte concentration des banques et des SFD. L'objectif de ce type de collecte est double : Il s'agit d'une part de mettre en évidence les caractéristiques des demandeurs de services financiers et de rechercher d'autre part si l'accès des petits opérateurs à de tels services s'est amélioré depuis la réforme du secteur.

L'atteinte des objectifs de l'étude requiert l'obtention de certaines informations auprès des banques, des SFD et des petits opérateurs économiques clients de ces deux types d'institutions. A cette fin, des questionnaires ont été élaborés pour chaque catégorie d'agents considérée. Les principales banques commerciales opérant au Sénégal (Société

Générale de Banques au Sénégal, Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal, Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale, Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal) ont été retenues. S'agissant des SFD, étant donné leur nombre élevé, des critères de choix ont été considérés tels que la localisation géographique, l'importance du volume des dépôts collectés et des crédits accordés. Une soixantaine de petits opérateurs économiques a été retenue dans les principales zones d'implantation des SFD par la méthode des quotas. Les clients enquêtés ont été choisis au hasard des rencontres sur le terrain, dans les banques ou dans les SFD.

La collecte des informations s'est ainsi effectuée selon les étapes suivantes :

- Première étape : Prise de contact avec les directions des banques et des SFD à travers des correspondances écrites pour leur expliquer les objectifs de l'étude.
- Deuxième étape : Elaboration des questionnaires : un guide d'entretien « Etablissement bancaires » et un autre guide d'entretien « Etablissements non bancaires » ont ainsi été élaborés (Annexe IV) et envoyés respectivement à chaque catégorie d'institutions. L'objectif visé à ce niveau était de cerner la nature des relations qu'elles entretenaient entre elles, la segmentation de leur portefeuille - clients, et de recueillir leurs avis sur la réforme du secteur financier.

Un questionnaire d'enquêtes à l'intention des petits opérateurs économiques a été également construit (voir Annexe IV). Les enquêtes auprès des clients ont été menées par des enquêteurs qui ont été recrutés à cette fin. Les contacts avec les clients ont été effectifs lors de leurs passages dans les banques et les SFD. Dans la plupart des cas, les questionnaires ont été remplis séance tenante soit par les opérateurs eux-mêmes soit par les enquêteurs à partir des réponses données oralement par les clients lorsqu'ils étaient illettrés.

L'étude est alors présentée en quatre sections à la suite de cette introduction : une revue de la littérature appropriée est effectuée dans la section 2. Le paysage financier au Sénégal tel qu'il apparaît après la réforme du secteur financier est décrit dans la

section 3. L'existence de liens indirects entre les banques et les SFD et la caractérisation de leur nature sont recherchées dans la section 4. Les liens directs entre les banques et les SFD sont étudiés dans la section 5. La conclusion de l'étude ainsi que ses implications de politique économique font l'objet de la section 6.

2. La revue de la littérature

A notre connaissance, il existe très peu d'études dans la littérature économique qui se sont intéressées à la nature des relations entre les institutions bancaires et les institutions non bancaires. La plupart des analyses sur le sujet se sont plutôt appesanties sur les liens entre le secteur financier formel et le secteur financier informel. Les réformes du secteur financier dans les pays en développement trouvent leurs fondements théoriques dans les analyses pionnières de Mc Kinnon (1973) et Shaw (1973). Ces deux auteurs ont mis en évidence les effets néfastes de la répression financière sur l'épargne, l'investissement et la croissance économique. Ils ont ainsi expliqué que dans les pays en développement, la segmentation du marché financier entre un marché formel (le système bancaire) et un marché informel est due à la fixation de taux d'intérêt réels en deçà de leur niveau d'équilibre de marché par les autorités publiques. Dans ce système réprimé, ils préconisent alors la libéralisation financière comme un moyen efficace et rapide pour permettre un déplacement de l'épargne du secteur informel vers le secteur formel. De fait, ils relèvent dans le système financier la présence de deux marchés distincts : l'un où le taux d'intérêt est fixé par le marché (secteur informel), l'autre où le taux d'intérêt est administré (marché formel). Ce point de vue est partagé par des auteurs comme Galbis (1982) et Johnston et Brekh (1993) qui tous soulignent la co-existence de deux marchés financiers (une segmentation des marchés, donc une complémentarité). Cette

segmentation serait pour eux expliquée par la variable taux d'intérêt. Leurs analyses sous-entendent que le secteur bancaire serait plus efficace pour une meilleure allocation des ressources que le secteur informel, ce qui impliquerait une disparition progressive du second au profit du premier et l'instauration d'un système bancaire plus concurrentiel.

Ghatak (1981) avait lui aussi suggéré que le lien entre le marché financier formel et le marché financier informel devrait être assez lâche et que la croissance et le développement économique devraient pousser le secteur financier informel à perdre de son importance. Stiglitz et Weiss (1981) ont nuancé le rôle primordial attribué au taux d'intérêt dans la segmentation des marchés financiers. Pour ces deux auteurs, le rationnement du crédit ne serait pas nécessairement dû à la fixation du taux d'intérêt à un niveau inférieur à celui de l'équilibre du marché. Ils ont montré qu'en présence d'asymétrie d'information, le crédit pouvait être rationné. En effet à cause de l'information imparfaite et asymétrique entre les banques et les emprunteurs (c'est-à-dire une situation dans laquelle les emprunteurs ont une meilleure information sur leur propre risque de défaut de paiement que les banques) les premières ne sont pas incitées à prêter dans de telles conditions. Elles cesseront complètement de prêter à de tels emprunteurs même si ces derniers veulent accepter des taux d'intérêt contractuels plus élevés. Ce marché délaissé par les banques constitue le marché traditionnel des institutions financières informelles.

Les analyses des économistes néo-structuralistes attachent beaucoup d'importance à ce qu'ils considèrent être une forte relation entre les secteurs financiers formel et informel (Van Wijnbergen 1983, 1985 ; Taylor, 1983 ; et Lim, 1987). Les néo-structuralistes affirment qu'à la suite de la libéralisation financière, l'utilisation de crédit

pour le capital d'exploitation financier serait contrariée par le coût croissant du crédit poussant par conséquent les prix à la hausse sous des conditions monopolistiques. La situation de stagflation qui en résulterait pourrait être résolue seulement s'il existe un financement résiduel provenant du secteur informel. Cependant les prêts en provenance de ce secteur dépendraient entre autres facteurs du taux nominal de dépôt et du taux d'inflation supposés exogènes à court terme. De manière similaire, la croissance des dépôts à terme et d'épargne dépendrait de ces taux. Acharya et Madhur (1983) ont formulé un modèle simple caractérisant l'offre et la demande dans les institutions financières formelles et les institutions financières informelles ainsi que les liens entre elles. Ils ont établi leur modèle en termes d'un marché du crédit bancaire commercial à prix fixe, crédit rationné et un marché de crédit informel à prix flexible. Les liens entre les deux ont été mis en évidence par le déversement de l'excès de demande du premier vers le deuxième.

Certaines études se sont aussi intéressées à la nature des relations entre les deux secteurs à un niveau empirique. Ainsi Cole et Park (1983) ont montré que la hausse des taux d'intérêt à Taiwan et en Corée du sud suite aux réformes financières des années 1950 et 1960 ont entraîné un mouvement d'épargne du secteur informel vers le secteur formel. En Thaïlande au contraire, il a été constaté une augmentation sensible des flux d'épargne vers le secteur informel du fait des taux d'intérêt plus élevés sur les petits fonds, les systèmes de pyramide.

Bell (1990) a tenté d'analyser l'effet sur les prix et les structures par terme des prêts des liens entre les prêteurs formels et informels de l'Inde rurale. Dans ces zones rurales, l'établissement des agences d'Etat (telles que les coopératives et les banques)

avait pour objectif essentiel de réduire l'influence des prêteurs informels en les concurrençant. Il a établi ainsi quatre scénarii et analysé la manière dont le bien-être de l'emprunteur est affecté dans chaque situation. Dans le premier scénario, les prêteurs informels opèrent sans la présence d'agences d'Etat tandis que c'est le cas de figure exactement inverse qui est considéré dans le deuxième scénario : les prêts proviennent exclusivement des prêteurs institutionnels. Etant donné ces deux scénarii, il tente de déterminer l'équilibre sur le marché du crédit avec des contrats exclusifs en utilisant des concepts tels que la courbe de profit anticipé du prêteur de monnaie, la courbe de revenu net anticipé de l'emprunteur, la demande notionnelle individuelle de crédit, l'offre notionnelle de crédit et l'opportunité des emprunteurs qui surgit lorsqu'ils traitent avec les banques. Il considère les cas de figure où le prêteur d'argent est en situation de monopole ou en situation de concurrence. Le résultat de ces deux scénarii dépend du fait que le crédit institutionnel est rationné au taux d'intérêt administré. Dans le troisième scénario de contrats institutionnels non exclusifs, l'emprunt auprès du secteur informel est supposé survenir généralement après que l'emprunteur n'ait pas réussi à obtenir du crédit auprès du secteur formel. Dans ce cas, un déversement de la demande du secteur formel vers le secteur informel se produira aussi longtemps qu'il existera un rationnement dans le secteur formel à un taux d'intérêt fixe et que les prêteurs trouveront profitable de prêter après avoir sélectionné les emprunteurs. Dans le dernier scénario, les prêteurs d'argent agissent comme intermédiaires pour les prêteurs institutionnels. Dans ce cas, le coût des fonds pour les prêteurs de monnaie va diminuer. L'impact de cette baisse sur les clients du prêteur de monnaie va dépendre du fait qu'il est en situation de concurrence parfaite ou de monopole. Dans la première situation, le gain total résultant de la baisse ira aux emprunteurs tandis qu'il sera partagé entre le prêteur et les emprunteurs dans la deuxième situation. Sur la base de ses analyses et de ses conclusions (qui suggèrent que

la présence du prêteur informel de monnaie n'a pas nécessairement un impact négatif sur l'emprunteur) Bell énonce un certain nombre de propositions (utiliser la connaissance des prêteurs informels dans le secteur formel, éliminer les restrictions sur le prêteur de monnaie, relier le crédit institutionnel avec la commercialisation des biens et la fourniture des facteurs de production, d'utiliser des mesures directes pour élever les revenus dans les zones sous-développées).

Certaines études se sont aussi intéressées à la nature des liens entre les secteurs formel et informel du marché financier dans le contexte africain. C'est ainsi que Aryeetey (1992) a mis en évidence l'existence de tels liens dans le cas du Ghana aussi bien du point de vue de l'allocation du crédit que de la mobilisation de l'épargne. En appliquant des méthodes descriptives et analytiques, il a pu ainsi montrer que les liens entre le secteur formel et le secteur informel dans l'allocation du crédit pouvaient comporter à la fois des éléments de concurrence et des éléments complémentarité et dans une moindre mesure, le secteur informel pouvait jouer un rôle d'intermédiaire entre les emprunteurs et le système bancaire. Du côté de l'épargne, un montant significatif de l'épargne du secteur privé détenue par les banques locales a été initialement mobilisé par le secteur informel. Chipeta (1994) a également tenté de déterminer la nature des liens de dépôts et de crédits (complémentarité ou concurrence) entre le secteur financier formel /semi formel et le secteur financier informel de l'économie du Malawi. Il a aussi mis en évidence la signification des liens directs entre les deux secteurs sur la mobilisation de l'épargne et le processus d'intermédiation financière. En utilisant des méthodes descriptives et analytiques, Chipeta a abouti aux principaux résultats suivants : la segmentation et la fragmentation des institutions financières formelles et des institutions financières informelles au Malawi sont grandes mais pas totales aussi bien du point de vue de

l'allocation du crédit que de la mobilisation de l'épargne. La plupart des liens qu'il parvient à mettre en évidence ne semblent pas trop significatifs excepté les liens directs de dépôts. Cependant, sa clarté et les distinctions qu'elle établit entre les liens de dépôts et de crédit que peuvent entretenir les institutions financières formelles et les institutions financières informelles rendent son analyse assez pertinente. L'étude de Chipeta est celle qui se rapproche le plus de la notre. Elle nous servira ainsi de cadre pour déterminer la nature des relations (concurrence ou complémentarité ?) entre les institutions bancaires et les SFD suite à la réforme du secteur financier au Sénégal.

3. Le paysage financier au Sénégal après la réforme du système financier

Le système financier au Sénégal comme dans tous les pays de l'UMOA a été fortement ébranlé par des faillites, des fermetures de banques et par les nombreuses restructurations intervenues au cours des vingt dernières années. Durant cette même période, furent redécouverts l'importance et le rôle des institutions informelles telles que les tontines ou les banquiers ambulants. Enfin, s'inspirant de l'expérience d'autres régions du monde², des réseaux mutualistes connaissent un développement spectaculaire et finissent par obtenir un statut formel dans le cadre de la loi PARMEC qui leur ouvre la possibilité d'exercer pleinement leur rôle d'intermédiaire financier. L'objet de cette section est de décrire brièvement le système financier (bancaire et non bancaire) au Sénégal après la réforme du système financier.

3.1. Le système bancaire

Au 30 septembre 1988, le système bancaire sénégalais comptait 20 établissements de crédit dont 14 banques et 6 établissements financiers. Plus de la moitié de ces

² La mise en place des systèmes financiers dans l'UMOA se situe dans la filiation des modèles occidentaux apparus à la fin du 19^{ème} siècle en Europe, au Canada et aux Etats-Unis.

établissements soit 11, parmi lesquels étaient répertoriées 9 banques connaissaient des insuffisances notoires. Les créances douteuses et litigieuses étaient évaluées à plus de 200 milliards de francs CFA sur un encours total de 450 milliards de francs CFA, entraînant la constitution de provisions importantes et des pertes cumulées atteignant 77 milliards de francs CFA (de Zamaroczy, 1992). Dans ces conditions, le dispositif prudentiel, notamment les règles relatives au capital minimum et à la trésorerie n'était pas respecté. Cette situation s'est traduite par une quasi-cessation de paiements, les établissements concernés ne pouvant plus faire face à leurs engagements vis-à-vis de la clientèle, des correspondants et de la Banque Centrale.

Par ailleurs, les banques dont la solvabilité et la liquidité étaient restées satisfaisantes se montraient de plus en plus réticentes pour le financement des besoins normaux de l'économie. Une telle situation a engendré une désarticulation dans le fonctionnement de l'intermédiation financière. Aussi la nécessité d'élaborer un plan de restructuration du système bancaire est-elle apparue vitale. Les actions suivantes avaient été ainsi retenues sur la base d'un examen au cas par cas de chaque organisme de crédit :

- La restructuration des banques du secteur public : Ce secteur qui comprenait la Banque Nationale pour le Développement du Sénégal (BNDS), la Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme (SOFISEDIT), la Société Nationale de Garantie Automobile (SONAGA), la Société Nationale de Banque (SONABANQUE) a par la suite inclus ASSURBANK. La structuration de ce secteur visait essentiellement à la liquidation de ces banques et à la création de deux nouvelles entités : une nouvelle banque (le Crédit National du Sénégal : CNS) qui reprendrait les actifs sains des banques dissoutes en contrepartie d'un passif d'égal montant et une Société de Recouvrement chargée de gérer les autres éléments notamment les créances gelées et les dépôts. Cependant, le CNS n'ayant pas été en mesure d'obtenir les souscriptions en capital nécessaires en 1990/1991, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a fini par vendre la majeure partie des avoirs productifs des banques liquidées et par réescompter le reliquat.
- L'assainissement de l'Union Sénégalaise de Banques (USB) : Il s'est fait par cession d'une partie de son patrimoine à une nouvelle banque dénommée Crédit Lyonnais Sénégal dans laquelle l'Etat ne détient que 5% du capital, une Société de Recouvrement étant chargée de la gestion des éléments malsains.

- L'assainissement individuel de la Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest, Sénégal (BIAOS) : Cette banque a dans le cadre de son plan de restructuration bénéficié d'une injection de liquidités et mis en œuvre un train de mesures visant à réduire ses coûts d'exploitation. La participation de l'Etat au capital de la BIAOS a été dans un premier temps ramenée de 35 à 18%. La restructuration de la BIAOS a été menée à terme en 1990/1991. Elle a permis de procéder à une capitalisation supplémentaire, de réduire encore davantage la participation de l'Etat qui est tombée à 10 % et de trouver un partenaire étranger.
- La réorganisation de deux banques privées à savoir la Banque Sénégal-Kowétienne (BSK) et la Massraf Fayçal Al – Islam du Sénégal (MFIS) : Cette réorganisation dépendait de la fourniture par leurs actionnaires des ressources financières requises. Ces ressources ne s'étant pas matérialisées, la BCEAO a suspendu leur licence d'exploitation en novembre 1989 et placé les avoirs de la première sous séquestre.
- La privatisation de certaines banques : L'objectif avait été retenu de ramener les parts directes et indirectes de l'Etat dans le capital de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) à un maximum de 25 %. Il convient de noter qu'au fur et à mesure que ce programme de réforme avançait, les autorités ont réalisé que la création de plusieurs institutions de recouvrement des prêts ne ferait que disperser inutilement les moyens disponibles et réduire l'efficacité du processus de recouvrement. Il a donc été décidé de créer en 1991, un organisme unique - la Société Nationale de Recouvrement (SNR) - chargé de reprendre les avoirs non productifs et d'assurer les engagements correspondants de toutes les banques liquidées.

A ces mesures de redressement du secteur bancaire se sont ajoutées d'autres mesures dans le cadre de la supervision des établissements de crédit : élaboration d'un nouveau dispositif prudentiel comparable aux standards internationaux, création d'une Commission Bancaire indépendante ayant compétence à l'échelle de tous les pays membres de l'Union. Des instruments de contrôle monétaire plus souples ont été également substitués au dispositif très administré antérieurement en vigueur. Ainsi, la politique de la monnaie et du crédit s'appuie désormais sur un contrôle indirect de la liquidité par le biais du système des réserves obligatoires qui remplace l'encadrement du crédit et d'une politique de taux d'intérêt privilégiant les forces du marché. En outre, le marché monétaire a été rénové avec l'introduction d'un dispositif d'adjudications. Par ailleurs, la liberté des établissements de crédit en matière d'octroi de concours a été

renforcée par la suppression du mécanisme des autorisations préalables, remplacé par un dispositif de contrôle a posteriori dit d'accords de classement.

Ainsi, après la réforme de 1992, le réseau bancaire sénégalais comprenait neuf banques et cinq établissements financiers. Depuis cette date, seules deux nouvelles banques ont été créées ECOBANK en 1999 et Bank of Africa-Senegal, en 2001. Un établissement financier le Crédit Sénégalais (CREDSEN) a été liquidé. Ainsi, au 31 décembre 2001, le paysage bancaire au Sénégal se présentait comme dans la Table 1.

Table 1 : Le système bancaire sénégalais au 31 décembre 2001 (milliards de FCFA)

Sigle ^a	Date d'agrément	Montant du capital	Répartition du capital				Réseaux*		
			Nationaux		Non				
			Etat	Privés	Nationaux				
Banques		34 823	3 690	11%	11193	32%	19940	57%	82
(11)	12/03/1965	4 528	0	0%	1595	35%	2933	65%	19
SGBS	12/03/1965	5 000	1245	25%	1050	21%	2705	54%	17
BICIS	12/03/1965	9 000	792	9%	3672	41%	4536	50%	20
CBAO	12/12/1979	1 650	300	18%	1206	73%	144	9%	2
BHS	14/06/1989	2 000	100	5%	0	0%	1900	95%	2
CLS	15/11/1975	1 626	0	0%	0	0%	1626	100%	1
CITIBANK	14/06/1984	2 300	548	24%	1292	56%	460	20%	13
CNCAS-SA	30/07/1986	2 100	105	5%	1743	83%	252	12%	5
BST	19/02/1999	2 413	0	0%	483	20%	1930	80%	1
ECOBANK	20/07/1982	2 706	600	22%	2		2104	78%	1
BIS	19/09/2001	1 500	0	0%	150	10%	1350	90%	1
BOAS		2 204	0	0%	1768	80%	436	20%	10
Etabl. F. ^b (4)									

^a Voir définition des sigles à l'Annexe III. ^b Etabl. F.= Etablissements Financiers.

Source : Commission Bancaire UMOA (2001) p. 165. Les % ont été calculés par les auteurs.

A la lecture de cette Table, il apparaît que les banques et établissements financiers agréés au Sénégal sont contrôlés respectivement à 89 % et à 100% par les privés. Les non nationaux détiennent 57% du capital du secteur bancaire et 20% de celui des établissements financiers. Les banques représentent 94% du capital des établissements de

crédit et sont responsables de la quasi-totalité (99%) de l'activité des établissements de crédit au Sénégal. Leurs agences et guichets représentent 89% du total des services financiers. Les établissements financiers au Sénégal occupent ainsi une portion minime du système financier formel. Les non nationaux contrôlent à 55% ce système. Les grandes orientations du système financier ne sont donc pas le fait des nationaux mais résultent plutôt des décisions des étrangers.

3.2. *Les systèmes de financement décentralisés (SFD)*

Les SFD qui constituent à l'heure actuelle des acteurs importants du système financier au Sénégal ont émergé à la suite des réformes financières intervenues à la fin des années 1980. En effet, la liquidation des banques nationales qui étaient supposées financer le secteur agricole et les petites et moyennes entreprises a contraint à rechercher de nouveaux modes de financement des classes rurales et moyennes. Les SFD comprennent trois types de structures (voir Table 2).

Table 2 : Evolution du nombre des SFD au Sénégal

Types d'organisation	Années			
	1997	1998	1999	2000
Epargne / Crédit	26	26	119	117
Crédit direct	4	3	3	4
Projet à volet crédit	11	1	0	0
Total	41	30	122	121

Source : BIT/BCEAO (2000).

La banque de données sur les Systèmes Financiers décentralisés au Sénégal du Bureau International du Travail et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BIT/BCEAO, 2000) permet de procéder aux constats généraux et particuliers ci-après. La banque de données au 31 décembre 2000 a porté sur 121 SFD³ ayant communiqué des

³ Cependant les données disponibles en 2002 font état de plus 656 SFD dans tout le territoire national (ATCPEC, 2002). Des informations supplémentaires sur les SFD sont données dans la table A.I.1.

informations financières conformes aux prescriptions réglementaires. Elles ont été ainsi répertoriées : 117 Institutions mutualistes d'épargne et de crédit, 4 organismes de crédit direct. Le nombre d'institutions de micro finance a plus que quadruplé de 1988 à 2000 ; les institutions d'épargne et crédit représentent ainsi 96% du total des SFD (Table 2).

La couverture géographique des SFD est la suivante : les interventions des SFD sont concentrées dans les régions de Dakar et de Saint-Louis. Les SFD sont aussi présentes dans les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor. Une seule institution l'Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP) est présente dans les dix (10) régions du pays et deux autres le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et la Muso Fenagie dans huit (8) régions sur dix (10). Les données les plus récentes sur l'implantation géographique des SFD au Sénégal sont fournies par l'ATCPEC (2002). Ces données permettent d'observer que plus de 40% des implantations des SFD concerne les deux régions de Dakar et de Saint-Louis.

Le classement des SFD selon différents critères (nombre de membres, les crédits distribués, les dépôts collectés en 2000, Tables 3, 4 et 5) montre que cinq SFD soit 4% des Institutions d'épargne et de crédit, regroupent environ 86% des membres en 2000.

Table 3 : Evolution des membres des SFD les plus importants

	1996	1997	1998	1999	2000
CMS	55'011	72'217	88'172	103'969	116'995
UM-PAMECAS	7'178	13'792	25'071	42'806	64'432
ACEP	5'914	8'160	9'501	11'373	13'534
MUSO FENAGIE PECHE			8'655	9'816	10'690
FDEA	2'296	2'719		9'661	7'067
UMECU					9'657
S/TOTAL	70'399	96'888	131'399	177'625	222'375

Source : BIT/BCEAO (2000).

Table 4 : Evolution des crédits distribués des principaux SFD

	1996	1997	1998	1999	2000
ACEP	3'348	6'665	7'699	9'520	11'393
CMS	2'110	3'224	3 995	4'916	5'046
UM-PAMECAS		307	1 352	1'568	4'943
PAME / AGETIP	166	270	262	1'457	379
FDEA	103	143	250	468	1'021
UMECU					2'589
S/TOTAL	2'379	3'944	5'859	8'409	13'978

Source : BIT/BCEAO (2000).

Table 5 : Evolution des dépôts des principaux SFD

	1996	1997	1998	1999	2000
CMS	3'328	4'917	6'418	8'108	9'876
UM-PAMECAS	107	534	1'117	2'341	3'942
ACEP	341	1'011	815	973	1'228
UMECU					1'249
FDEA	52	60	77	129	351
S/TOTAL	3'828	6'522	8'427	11'551	16'646

Source : BIT/BCEAO (2000).

Le Crédit Mutuel du Sénégal avec 47% de l'ensemble des membres est l'institution la plus importante du secteur de la micro finance au Sénégal; selon le critère de crédits distribués dans l'année, la prépondérance de l'ACEP dans l'octroi du crédit au Sénégal est claire, suivie du CMS et de l'UM-PAMECAS. Les parts de marché de l'ACEP et du CMS ont cependant baissé assez nettement au profit de l'UM-PAMECAS et des nouvelles institutions. Quant au dernier critère, quatre SFD totalisent 88% des dépôts collectés en 2000. Le crédit mutuel détient plus de la moitié du marché de l'épargne placée dans les SFD. En récapitulant, on peut opérer le classement suivant des SFD par ordre d'importance (rang) selon le score obtenu (Table 6).

Table 6 : Classement des SFD selon le score obtenu

SFD	Selon le nombre de membres	Selon le montant des crédits	Selon le montant des dépôts	Score	Rang
CMS	1	2	1	4	1
UM-PAMECAS	2	3	2	7	2
ACEP	3	1	4	8	3
MUSO-FENAGIE	4	-	-	-	5
PECHE	5	4	3	12	4
UMECU	-	5	-	-	6
FDEA					

Les quatre plus importants SFD ont donc été retenus comme pouvant être représentatifs de l'ensemble.

4. Les liens indirects entre les banques et les SFD

On essaie de déterminer dans cette section la nature des liens indirects entre les banques et les SFD à travers l'analyse de l'évolution des dépôts et des crédits des particuliers et des entreprises privées dans les deux structures. Quatre sous périodes ont été considérées à cette fin : la période (1986-1989), la période (1990-1992), la période (1993-1996) et la période (1997-2000)⁴. Dans cette perspective, il est alors évident que l'analyse se rapportant aux trois premières sous périodes ne peut que s'appliquer aux banques, les SFD n'existant pas à cette période ou à tout le moins, les statistiques les concernant n'étant pas disponibles. L'analyse de l'évolution des dépôts et des crédits dans les banques et les SFD effectuée pour la dernière sous période permettra d'avoir une première indication quant à la nature des liens indirects de dépôts et de crédits entre les SFD et les banques.

⁴ La période (1986-1989) se situe avant la réforme du secteur financier et celle de 1990-1992 aux années de mise en œuvre de la réforme; quant à la période (1993-1996), elle se justifie par le fait que les statistiques monétaires n'ont été apurées des données relatives aux banques liquidées qu'à compter du 1^{er} janvier 1997; enfin, la période (1997-2000) est celle de l'essor des SFD et de leur co-existence avec les banques.

Les liens indirects peuvent être complémentaires ou concurrents. Ainsi les liens indirects sont complémentaires si un accroissement des dépôts dans un des sous-secteurs est accompagné par un accroissement des dépôts dans l'autre sous-secteur; ou si une augmentation des emprunts dans l'un des sous-secteurs est accompagnée par un accroissement des emprunts dans l'autre. Dans ce cas, la liquidité et le crédit accordés par les SFD n'en pâtiraient pas. De plus, la politique monétaire visant les banques aurait le même impact sur les SFD que si elle leur était destinée, étant donné que les clients ont des liens de dépôts et de crédits à la fois dans les deux sous-secteurs.

Les liens indirects sont par contre concurrents si un accroissement des dépôts dans les SFD conduit à une baisse des dépôts dans les banques et vice-versa ; ou si une augmentation des emprunts auprès des banques se traduit par une baisse des emprunts auprès des SFD et vice versa. Dans le premier cas, la position de liquidité des SFD va s'améliorer seulement si elles sont les bénéficiaires de cet accroissement des dépôts; autrement elle va baisser. Dans le deuxième cas, le crédit offert par les SFD va être supplanté par celui accordé par les banques ; autrement, il augmenterait au détriment du crédit offert par les banques. La concurrence faciliterait une politique monétaire ayant pour objectif de stimuler les dépôts et l'expansion des crédits dans les banques dans la mesure où les clients vont passer des SFD aux banques. Elle contrecarrerait cependant la politique monétaire qui a pour objectif de réduire les dépôts et l'accroissement du crédit dans le secteur des banques dans la mesure où les clients passeraient du secteur financier formel au secteur financier informel. Ici encore, le raisonnement dépend du fait qu'il existe des clients qui ont des liens de dépôts et de crédits à la fois dans les deux sous-secteurs.

4.1. L'utilisation des services financiers par les petits opérateurs économiques

Pour cette étude, 59 petits opérateurs économiques ont pu être interviewés. Ils ont été choisis au hasard dans les principales zones d'implantation des SFD : c'est ainsi que 42 d'entre eux proviennent de la région de Dakar, 9 de celle de Saint-Louis et 8 de celle de Thiès. A l'exploitation du questionnaire, il est apparu que 5 d'entre eux n'avaient aucune relation avec le système financier, ni formel, ni informel. Ils n'avaient de compte bancaire dans aucun des sous-secteurs et n'avaient jamais sollicité du crédit. Ils ont donc été retirés, ce qui fait que l'analyse ne porte que sur 53 petits opérateurs économiques : 13 femmes et 40 hommes. Les femmes interviewées étaient presque toutes des commerçantes (11). Une seule était dans l'artisanat, la dernière une pharmacienne. Les hommes quant à eux étaient engagés dans des activités aussi diverses que le commerce (13), l'artisanat (12), l'agriculture et la transformation de produits agricoles (4), l'élevage (1), la pêche (1), le transport (5), la mécanique (3), la gérance de télécabine (1).

La grande majorité des petits opérateurs économiques interviewés était propriétaire de son exploitation (45), 6 géraient une exploitation qui appartenait à une autre personne, tandis que deux exploitations étaient de type familial. Le nombre d'années d'existence des exploitations se situait entre 1 et 46 ans avec une moyenne de 12 ans. Le profit semble être le principal déterminant de la création des unités.

Le niveau de scolarité des ces opérateurs économiques est en moyenne très bas. Sur les 53 retenus, 1 avait le Doctorat d'Etat, 1 une maîtrise en Sciences Economiques, 6 étaient titulaires du Baccalauréat du second degré. Les 45 autres étaient soit totalement analphabètes n'ayant jamais fréquenté l'école française, soit l'avaient quittée à la fin de leurs études primaires. 28 opérateurs sur les 53 retenus financent leur activité uniquement

sur fonds propres. 8 d'entre eux ont estimé avoir assez de fonds leur appartenant pour le faire. 13 opérateurs ont admis n'avoir pas assez de fonds propres mais n'ont pas sollicité pour autant un crédit auprès du système financier. Ils ont en général invoqué le niveau très élevé des taux d'intérêt. Il s'agit d'opérateurs ayant un très faible niveau d'instruction, réfractaires à l'idée de contracter des emprunts. 7 opérateurs parmi ce premier groupe ont demandé du crédit auprès du système financier mais ne l'ont pas obtenu : 2 agriculteurs, 1 artisan, 1 mécanicien, 3 commerçants. Selon eux, le défaut de garanties est la principale cause de leur défaut d'obtention de crédits.

Sur les 25 opérateurs économiques qui ont sollicité un crédit auprès du système financier, seuls deux s'étaient adressés à des banques. On peut remarquer qu'il s'est agi dans les deux cas d'opérateurs relativement éduqués (niveau Baccalauréat au moins) engagés dans des activités depuis 19 ans pour l'un (importation de véhicules et exportation de produits divers) et 20 ans pour l'autre (agriculture). Les sommes empruntées auprès des banques ont été respectivement de 1'000'000 FCFA et de 1'600'000 FCFA à un an et à un taux d'intérêt de 10%. Les 23 autres se sont tous adressés à des SFD. Les emprunts contractés ont été généralement de faible montant aussi, compris entre 5'000'000 et 700'000 FCFA, le taux d'intérêt appliqué se situant entre 10 et 14% et la durée allant de 1 à 16 mois. Les petits opérateurs interviewés sur ce point ont indiqué la crainte que leur inspirait le système bancaire. L'avènement des SFD aurait ainsi poussé beaucoup d'entre eux à solliciter du crédit auprès du système financier. Ils ont aussi invoqué ainsi la proximité des SFD, leur facilité d'accès, la rapidité de leurs opérations (moins de formalités que les banques) les garanties moindres qu'elles demandent, leur plus grande disponibilité par rapport aux personnes illettrées, analphabètes, les services d'assez bonne qualité qu'ils offrent.

Tous les petits opérateurs économiques retenus (53) ont ouvert un compte auprès d'une institution financière. Ainsi, 15 d'entre eux ont ouvert un compte bancaire uniquement, 28 aussi uniquement dans les SFD et 5 ont ouvert un compte à la fois auprès d'une banque et au niveau d'un SFD. Chez les opérateurs qui détiennent un compte bancaire, des dépôts à vue étaient retenus dans plus de 75% des cas alors que 20% n'avaient que des dépôts à terme, les 5% restant avaient des comptes à vue et des comptes à terme. La plupart des comptes ont été ouverts dans l'année de démarrage de l'activité fournissant ainsi aux banques et aux SFD l'opportunité d'évaluer la valeur financière des opérations économiques ainsi engagées, si ce n'est leur rentabilité. En effet beaucoup d'opérateurs ayant ouvert un compte d'épargne auprès d'un SFD ont admis que la possibilité plus grande qui leur était ainsi offerte d'avoir des facilités de crédit avait motivé en grande partie leur choix. A ce facteur, il conviendrait aussi d'ajouter la crainte que leur inspire le système formel, trop compliqué pour des personnes ayant un faible niveau d'instruction et qui s'estiment être mieux accueillies et traitées auprès des SFD que dans les banques.

4.2. Analyse de l'évolution des dépôts et des crédits des particuliers et des entreprises privées dans les banques et les SFD

Quatre sous périodes ont été considérées à cette fin :

- La première période (1986-1989) concerne la veille de la réforme du secteur financier ;
- La deuxième période (1990-1992) correspond aux années de mise en œuvre de la réforme ;
- La troisième période (1993-1996) qui se justifie par le fait que les statistiques monétaires n'ont été apurées des données relatives aux banques liquidées qu'à compter du 1^{er} janvier 1997.
- La quatrième période (1997-2000) qui est celle de l'essor des SFD et de leur co-existence avec les banques.

Dans cette perspective, il est alors évident que l'analyse se rapportant aux trois premières sous périodes ne peut que s'appliquer aux banques, les SFD n'existant pas à cette période ou à tout le moins, les statistiques les concernant n'étant pas disponibles. L'analyse de l'évolution des dépôts et des crédits dans les banques et les SFD effectuée pour la dernière sous période permettra d'avoir une première indication quant à la nature des liens indirects de dépôts et de crédits entre les SFD et les banques.

Les liens indirects peuvent être complémentaires ou concurrents. Ainsi les liens indirects sont complémentaires si un accroissement des dépôts dans un des sous-secteurs est accompagné par un accroissement des dépôts dans l'autre sous-secteur ; ou si une augmentation des emprunts dans l'un des sous-secteurs est accompagnée par un accroissement des emprunts dans l'autre. Dans ce cas, la liquidité et le crédit accordés par les SFD n'en pâtiraient pas. De plus, la politique monétaire visant les banques aurait le même impact sur les SFD que si elle leur était destinée, étant donné que les clients ont des liens de dépôts et de crédits à la fois dans les deux sous-secteurs. Les liens indirects sont par contre concurrents si un accroissement des dépôts dans les SFD conduit à une baisse des dépôts dans les banques et vice-versa ; ou si une augmentation des emprunts auprès des banques se traduit par une baisse des emprunts auprès des SFD et vice versa. Dans le premier cas, la position de liquidité des SFD va s'améliorer seulement si elles sont les bénéficiaires de cet accroissement des dépôts ; autrement elle va baisser. Dans le deuxième cas, le crédit offert par les SFD va être supplanté par celui accordé par les banques ; autrement, il augmenterait au détriment du crédit offert par les banques. La concurrence faciliterait une politique monétaire ayant pour objectif de stimuler les dépôts et l'expansion des crédits dans les banques dans la mesure où les clients vont passer des SFD aux banques. Elle contrecarrerait cependant la politique monétaire qui a pour

objectif de réduire les dépôts et l'accroissement du crédit dans le secteur des banques dans la mesure où les clients passeraient du secteur financier formel au secteur financier informel. Ici encore, le raisonnement dépend du fait qu'il existe des clients qui ont des liens de dépôts et de crédits à la fois dans les deux sous-secteurs.

4.2.1 L'évolution des dépôts des particuliers et des entreprises privées

L'évolution des dépôts des particuliers et des entreprises privées est présentée dans la Figure 1.

[Voir Figure 1, fin du document]

On peut tout d'abord observer qu'avant la mise en œuvre de la réforme du secteur financier, les dépôts des particuliers et des entreprises privées ont quasiment stagné. Ils n'ont en effet augmenté que de 0,5% en moyenne de 1986 à 1989. Cette évolution s'explique par celle des dépôts à vue qui ont baissé de 0,8% durant la période. Cette baisse n'a pu être compensée par la hausse de 4,5% en moyenne des dépôts à terme du fait de la prépondérance des dépôts à vue. Ces derniers ont en effet représenté durant la période [1986-1989] 58% en moyenne des dépôts totaux contre 42% pour les dépôts à terme. La même tendance à la quasi-stagnation des dépôts totaux des particuliers et des entreprises privées dans les banques est observée de 1990 à 1992 (-916%).

On constate une évolution contrastée entre les dépôts à vue qui baissent assez sensiblement en moyenne (-3,9%) et les dépôts à terme qui augmentent de 4,7%. La proportion des dépôts à vue baisse très nettement pendant ces années de mise en œuvre de la réforme puisqu'elle est quasiment la même que celle des dépôts à terme (50%). Les dépôts totaux dans les banques augmentent par contre fortement (14,87% en moyenne) entre 1993 et 1996 du fait de la hausse notable des dépôts à vue (20%) contre une

augmentation de 2% seulement des dépôts à terme. Les dépôts à vue retrouvent ainsi leur prééminence durant cette période puisqu'ils représentent 62% en moyenne des dépôts bancaires totaux.

Durant la dernière période, (1997-2000) on observe de manière générale une augmentation sensible des dépôts bancaires : après une quasi stagnation en 1997 due à la baisse du taux de croissance des dépôts à terme (-5%) en dépit d'une augmentation de celui des dépôts à vue (4%), les dépôts totaux des particuliers et des entreprises privées dans les banques ont ensuite fortement augmenté les années suivantes (de 15% en moyenne). Cette augmentation est due aussi bien à la hausse du taux de croissance des dépôts à vue que de celui des dépôts à terme. Cependant, la prédominance des dépôts à vue reste toujours de mise (ils ont représenté en moyenne 67% des dépôts totaux contre 33% pour les dépôts à terme). Il apparaît donc que c'est durant la dernière période que les dépôts bancaires des particuliers et des entreprises privées ont le plus augmenté, aussi bien les dépôts à vue que les dépôts à terme. La question qu'il importe de se poser à ce niveau est la suivante : cette évolution s'est-elle faite au détriment des dépôts dans les SFD ?

La Table 7 qui retrace l'évolution des dépôts dans les SFD de 1997 à 2000 permet d'apporter une réponse négative à cette question.

Table 7 : Taux de croissance des dépôts dans les SFD (en %)

Années	Taux de croissance
1997	+ 65%
1998	+ 17%
1999	+ 38%
2000	+ 36%

Source : BIT/BCEAO (1999, 2000)

On observe parallèlement une forte hausse des dépôts dans les SFD. Il semblerait plutôt qu'il existerait des liens indirects de dépôts entre les banques et les SFD. L'émergence des SFD ne semble pas avoir gêné les banques dans leur activité de collecte de dépôts. Ces liens apparaissent comme étant complémentaires en ce sens que durant toute la période (1997-2000) un accroissement des dépôts dans le sous-secteur des banques a été accompagné par un accroissement des dépôts dans le sous-secteur des SFD.

4.2.2. L'évolution des crédits bancaires à l'économie

L'évolution des crédits bancaires à l'économie est présentée dans la Figure 2. Il est à noter que les statistiques monétaires ont été apurées des données relatives aux banques liquidées à compter du 1^{er} janvier 1997.

[Voir Figure 2, fin du document]

L'analyse de l'évolution des crédits à court, moyen et long termes montre qu'avant la réforme du secteur financier, les crédits à court terme représentaient plus de la moitié des crédits bancaires totaux (57% du total) les crédits à moyen et long termes ayant été sensiblement du même ordre (respectivement 16% et 19,5% du total). Durant cette période, la plus grande partie du crédit étant orientée vers le financement des campagnes agricoles et celui du commerce de gros et de détail, le financement des investissements étant surtout le fait de l'extérieur. Les crédits en souffrance qui regroupent les crédits impayés immobilisés et les crédits douteux et litigieux ont représenté en moyenne 7% des crédits bancaires totaux. On observe à ce niveau une prépondérance des crédits douteux et litigieux : ils ont correspondu aux $\frac{3}{4}$ des crédits en souffrance (voir Table 8).

Table 8 : Crédits en souffrance (en millions de FCFA)

Années	Crédits impayés et immobilisés	Crédits doutés et litigieux	TOTAL
1986	8'591	17'404	25'995
1987	7'365	18'639	26'004
1988	6'486	18'682	25'168
1989	6'140	42'740	48'880
1990	7'989	34'401	42'390
1991	8'815	42'656	51'471
1992	10'795	40'542	51'337
1993	15'763	42'025	57'788
1994	11'640	22'199	33'839
1995	6'049	36'968	43'017
1996	6'716	24'644	31'360
1997	9'295	27'075	36'370
1998	8'849	24'089	32'938
1999	10'813	16'716	27'529
2000	16'648	21'291	37'939
2001	7'710	31'917	39'627

Source : BCEAO (diverses années).

Les années de mise en œuvre de la réforme indiquent cependant un certain retournement observé dans la première période. En effet, les crédits à court terme chutent de manière assez sensible (-8,3%) entre 1990 et 1992 tandis que les crédits à long terme augmentent nettement dans le même temps (15,2%) et que les crédits à moyen terme stagnent (-0,33%). Il en résulte alors pour cette période [1990-1992] une baisse marquée de la part des crédits bancaires à court terme (46% en moyenne soit une baisse de 24% par rapport à la première sous période), une légère régression de la part des crédits à moyen terme (13% du total en moyenne) et une hausse marquée de celle des crédits à long terme (28% du total en moyenne soit une augmentation de part relative de 43%). La part moyenne des crédits en souffrance a aussi évolué à la baisse, passant de 7% à 12%, les crédits douteux et litigieux représentant plus de 80% du total de tels crédits.

Entre 1993 et 1996, les crédits bancaires totaux augmentent faiblement (0,95% en moyenne). Ce résultat est expliqué essentiellement par la hausse modeste des crédits à court terme (1,95%), la baisse marquée des crédits à long terme (-9,78%) en dépit d'une

croissance notable des crédits à moyen terme (16,7%). La part moyenne des crédits à court terme est ainsi restée relativement stable (47,5% contre 46% pour la période précédente), l'augmentation sensible de la part des crédits à moyen terme (de 13 à 22%) s'étant surtout faite au détriment des crédits à long terme dont la part moyenne est passée de 28 à 20%. Les crédits en souffrance ont quasiment observé la même proportion dans le total des crédits (11% contre 12% précédemment), les crédits douteux et litigieux perdant légèrement de leur importance – ils passent de 80 à 76% du total et restent toujours prépondérants dans les crédits en souffrance.

Durant la dernière sous période (1997-2000) les crédits bancaires à l'économie ont augmenté de manière notable d'une année à l'autre, jusqu'à 29% en 2000 après une hausse de 10% en 1999. Ce fait est expliqué en grande partie par les taux de croissance annuels très élevés observés pour les crédits à court terme et les crédits à moyen terme. S'agissant des crédits à long terme, exception faite pour l'année 2000, ils ont fortement décru durant la sous période. Ils ont ainsi diminué de moitié de 1997 à 1998 (56%). Ainsi de 1997 à 2000, leur part moyenne dans les crédits bancaires totaux à l'économie est passée de 20% pour la sous période précédente à 9%. Ils ont ainsi poursuivi leur tendance persistante à la baisse. Une telle évolution a contrasté avec celle des crédits à court terme qui ont accru leur part moyenne (56% du total contre 47,5% précédemment) et celle des crédits à moyen terme qui ont représenté en moyenne 18,5% des crédits totaux entre 1997 et 2000 contre 22% entre 1993 et 1996.

Les crédits en souffrance ont vu leur part moyenne baisser (7% contre 11% pour la sous période précédente) les crédits impayés et immobilisés progressant fortement. Ils ont ainsi représenté 34% en moyenne des crédits en souffrance contre 24% entre 1993 et

1996. Cependant les crédits douteux et litigieux gardent toujours leur prépondérance (2/3 des crédits en souffrance).

Il apparaît au total qu'entre 1997 et 2000, les crédits bancaires à l'économie- donc les emprunts des particuliers et des entreprises privées auprès des banques- ont connu une évolution à la hausse. Celle-ci s'est-elle faite au détriment des crédits accordés par les SFD durant la même période ? L'analyse de la Table 9 montre clairement que les taux de croissance annuels des crédits accordés par les SFD ont été à chaque fois plus élevés que ceux des crédits bancaires à court terme qui ont connu la plus forte hausse de tous les types de crédits octroyés par les banques.

Table 9 : Taux de croissance des crédits dans les SFD (en %)

Années	Taux de croissance
1997	+ 77
1998	+ 25
1999	+ 20
2000	+ 43

Source : BIT/BCEAO (1999, 2000)

Ainsi les liens indirects de crédits entre les banques et les SFD apparaîtraient plutôt comme étant complémentaires. Ce résultat pourrait être expliqué par le fait que les clients ciblés par les deux types d'institutions financières diffèrent notablement, les banques traitant avec les grandes entreprises et les particuliers à revenus élevés, les SFD répondant plutôt aux besoins des acteurs du secteur informel, des petites entreprises et des petits entrepreneurs.

Cette analyse globale mérite cependant d'être approfondie par les résultats des enquêtes menées auprès des clients qui indiqueront si ces derniers ont des liens de dépôts et de crédits à la fois dans les deux sous-secteurs.

5. Les liens directs entre les banques et les SFD

Ces liens peuvent être soit des liens de dépôts (lorsque les SFD déposent des sommes d'argent dans les banques) soit des liens de crédits (lorsque les banques accordent des crédits aux SFD). Les dépôts des SFD dans les banques peuvent accroître le pouvoir de création monétaire de ces dernières tandis que les crédits des banques aux SFD peuvent permettre à ces derniers de faire face à leurs besoins de refinancement. Dans chaque cas de figure, le contrôle du crédit et la politique des taux d'intérêt vont avoir un impact sur le comportement des deux types d'institutions. Il importe de souligner que les liens directs ne peuvent jamais être ni complémentaires ni concurrents.

5.1. Les liens directs de dépôts

De nombreux SFD déposent leurs fonds dans les banques. Ces liens directs de dépôts augmentent la liquidité des banques commerciales et par là leur pouvoir de création de monnaie à travers le multiplicateur de monnaie. Les variations dans le temps de la liquidité des banques commerciales dépendraient ainsi partiellement des choix de portefeuille des SFD. En dépit d'une forte augmentation depuis 1998, les dépôts des SFD dans les banques restent encore relativement faibles. Ils n'ont en effet représenté que 1,5, 1,8 et 2,2% des dépôts totaux dans les banques respectivement en 1998, 1999 et 2000 (BIT/BCEAO, 2000). Il en découle que les SFD n'ont quasiment aucune influence sur la capacité des banques commerciales à créer de la monnaie. La Table 10 décrit la structure des dépôts des SFD dans les banques pour ces trois années pour lesquelles des statistiques sont disponibles.

Table 10 : Structure des dépôts des SFD en banque (millions de FCFA)

Années	Dépôts à vue		Dépôts à terme		Total
	Montant	%	Montants	%	
1998	1'346	29.6	3'202	70.4	4'548
1999	5'234	86.8	800	13.3	6'034
2000	1'213	14.0	7'453	86.0	8'666

Source : Banque de données sur les SFD 1999 – 2000.

Exceptée l'année 1999, on constate une prédominance des dépôts à terme. Le renversement de situation observé en 1999 trouve son explication dans le fait que le Crédit Mutuel Sénégalais (CMS) qui possède à lui tout seul presque 75% des dépôts en banque des SFD et qui a placé en 1998, 82% de ses ressources à terme a modifié sa politique de gestion des liquidités. Cependant, même pour cette année 1999 où les dépôts à vue des SFD ont été relativement plus importants, ils n'ont représenté que 2% des dépôts à vue totaux en banque contre 0,6% en 1998 et 0,4% en 2000. L'influence des SFD c'est le pouvoir de création monétaire des banques est donc négligeable.

5.2. Les liens directs de crédits : un rôle intermédiaire pour les SFD ?

Comme souligné dans la revue de la littérature, Bell (1990) estime que si le prêteur de monnaie informel peut avoir accès au crédit institutionnel à un faible coût, cela pourra entraîner une baisse définitive du coût des fonds mis à sa disposition indépendamment des conditions du marché. L'impact sur les taux d'intérêt qu'il applique variera selon qu'il est en situation de monopole ou sur un marché de concurrence parfaite. Ainsi si le prêteur de monnaie est en concurrence parfaite et si le coût marginal est constant, les emprunteurs vont recueillir entièrement le gain tiré d'un coût plus faible des fonds. Ce gain sera partagé entre le prêteur et les emprunteurs si le prêteur est en situation de monopole et si les emprunteurs peuvent exercer une menace active de défaut stratégique. Le prêteur de monnaie aura le gain intégral d'une baisse du coût des fonds

s'il peut avoir un contrat exclusif. Il est clair dès lors que l'économie tirera en général un avantage d'autant plus grand que beaucoup de prêteurs de monnaie ont accès au crédit institutionnel.

Cependant, l'accès à ce type de crédit est généralement limité pour les prêteurs informels. En comparant les crédits résultant d'un rôle intermédiaire des prêteurs informels aux crédits totaux accordés aux ménages, Bell a montré leur faible part. Aryeetey (1992) pour le Ghana et Chipeta (1994) pour le Malawi ont abouti aux mêmes constations. L'exploitation du questionnaire envoyé aux SFD laisse à penser que le secteur financier informel au Sénégal ne joue pas encore ce rôle d'intermédiaire (Table A.I.2.). En effet sur les 4 SFD qui ont rempli ce questionnaire, il apparaît que des institutions parmi les plus importantes du secteur telles que le Crédit Mutuel du Sénégal, l'UM-PAMECAS et l'UMECU qui accordent presque à elles seules la moitié des crédits comblent leurs besoins de refinancement de leurs opérations par leurs fonds propres ou grâce à des subventions (lignes de crédit) des bailleurs de fonds étrangers. Une seule d'entre elles l'ACEP qui a accordé cependant 40% des crédits du secteur en 2000 a indiqué avoir fait appel en partie au crédit bancaire pour le refinancement de ses opérations de crédit. Le niveau élevé du taux d'intérêt auquel ce crédit lui avait été accordé (10%) ne lui offrait aucune opportunité de gain à répercuter éventuellement sur le propre taux qu'elle applique à sa clientèle.

5.3. Synthèse du dépouillement des questionnaires aux banques et aux SFD

Comme précisé dans la méthodologie, des questionnaires ont été envoyés aux dirigeants des principales banques opérant au Sénégal ainsi qu'à ceux des SFD les plus importants pour recueillir leurs avis respectifs sur les effets de la réforme sur les relations

entre les deux types d'institutions. Une seule banque (la CNCAS) a rempli le questionnaire, les autres ne l'ayant pas fait en dépit de nos multiples sollicitations. Nous avons alors dû recourir à des entretiens informels avec certains responsables des banques. Tel n'a pas été le cas pour les SFD. Tous ceux qui avaient été retenus (CMS, ACEP, UMECUEDES, UM-PAMECAS) ont montré une grande disponibilité et ont répondu au questionnaire qui leur avait été envoyé.

Les résultats obtenus de l'exploitation des réponses obtenues sur les questions posées sont synthétisés dans les deux Tables A.II.1. et A.II.2. Ils confirment pour l'essentiel ceux qui avaient été précédemment établis à savoir :

- L'existence de relations de complémentarité plutôt que de concurrence entre les banques et les SFD. Cette complémentarité se manifeste non seulement au niveau des populations ciblées mais aussi au niveau des produits offerts (dépôts à terme; crédits clients). Elle joue aussi au niveau des restrictions qui pèsent sur les SFD. Ainsi contrairement aux banques, les SFD ne peuvent pas effectuer des virements internationaux (transferts et change notamment) ni mener des activités autres que l'épargne et le crédit à hauteur de 5% du total de leurs opérations.
- Le refinancement encore timide des SFD par les banques dans la mesure où celle-ci ne sont disposées à le réaliser effectivement que lorsqu'elles sont assurées de l'existence d'un fonds de garantie (le crédit bancaire obtenu par l'ACEP avec la garantie d'un partenaire extérieur).
- A l'heure actuelle, pratiquement seule la CNCAS entretient des relations assez étroites avec les SFD même si d'autres banques telles que la SGBS, la BICIS et la CBAO commencent à s'intéresser au secteur par le biais de prestations en faveur du CMS et de l'ACEP en particulier (BIT/BCEAO, 1999). La CNCAS assure ainsi la gestion rationnelle des excédents de trésorerie des SFD en leur accordant des taux créditeurs favorables (CMS) de même que leur refinancement (ACEP).
- Enfin, la Table 11 relative à l'évolution des taux d'intérêt débiteurs moyens dans les banques et les SFD montre clairement l'absence de relations de concurrence entre les deux systèmes qui s'adressent en général à des clients appartenant à des catégories bien distinctes, qui proposent des produits différents.

Table 11 : Evolution comparative des taux d'intérêt moyens dans les deux systèmes^a

Opérations avec la clientèle	1998	1999	2000
Taux débiteurs			
BANQUES	13,60%	11,80%	11,40%
SFD	20,83%	20,32%	20,00%
Taux créditeurs			
BANQUES	3,20%	3,30%	3,50%
SFD	2,21%	2,02%	1,80%
Marge sur clientèle			
BANQUES	10,40%	8,50%	7,90%
SFD	18,62%	18,30%	18,20%

^a Le taux débiteur moyen des banques ou des SFD est approximé par le rapport entre les produits financiers sur les opérations de crédit à la clientèle et l'ensemble du crédit octroyé ; de même, le taux d'intérêt créditeur moyen des banques et des SFD est approximé par le rapport entre les agios payés sur les opérations de dépôt de la clientèle et l'ensemble du dépôt bancaire ou des SFD.

Sources : Calculs à partir de BIT/BCEAO (diverses années)

6. Conclusion et implications de politique économique

Cette recherche avait pour objectif principal de décrire à grands traits et d'étudier les liens existant entre les systèmes financiers bancaire et des SFD au Sénégal. Elle a permis d'aboutir aux principaux résultats suivants. Premièrement, la segmentation et la fragmentation du secteur financier (dualisme financier) sont loin d'être totales aussi bien dans l'allocation du crédit que dans la mobilisation de l'épargne. Des liens de dépôts à la fois indirects et directs existent. Les liens indirects de dépôts de crédits sont apparus comme étant plutôt complémentaires que concurrents. Les liens directs de dépôts et de crédits restent encore relativement peu importants. Deuxièmement, le rôle intermédiaire que jouent les SFD entre les emprunteurs de fonds et les banques est assez insignifiant. Il en résulte dès lors une quasi-absence de concurrence entre les banques et les SFD dans l'octroi du crédit. En outre, les petits opérateurs économiques estiment dans leur grande majorité que le crédit provenant des deux systèmes est insuffisant. La très faible concurrence entre les SFD et les banques a une autre implication défavorable : les

opportunités offertes aux emprunteurs sont elles mêmes limitées, ce qui les rend incapables d'améliorer leur bien-être en négociant librement sur les deux marchés du crédit dans les meilleurs termes et conditions. Dès lors, rendre le crédit plus disponible aussi bien au niveau des banques qu'à celui des SFD pour ces opérateurs doit rester une priorité pour les décideurs politiques. Ainsi, pour pousser les banques dans ce sens, les décideurs devraient veiller à améliorer le climat général des affaires qui augmente les perspectives de profit des entreprises et l'adoption de meilleures méthodes d'évaluation du risque, de gestion du risque et de préparation à courir un risque. Le renforcement de la capacité de prêts des SFD peut provenir seulement d'une hausse des revenus des ménages étant donné que ces derniers sont les principaux déposants de fonds au niveau des SFD. Troisièmement, s'agissant de la mobilisation de l'épargne, il est apparu que seule une infime part de l'épargne traitée par les banques a été initialement mobilisée par les SFD, vu les liens directs de dépôts peu importants qui existent entre les deux types d'institutions. Cette mobilisation de l'épargne est indispensable à l'octroi de crédits bancaires plus importants. Il serait dès lors opportun pour les SFD de bénéficier de taux de dépôts préférentiels dans les banques (plus élevés que le taux de rendement de leurs autres possibilités d'utilisation de leurs ressources) qui les encouragerait non seulement à user davantage de cette facilité mais aussi à distinguer la reconnaissance de leur rôle dans la mobilisation de l'épargne par les banques. Ainsi, le refinancement des SFD par les banques reste encore faible du fait des garanties réelles assez élevées exigées par les banques. Les décideurs devraient veiller à ce qu'un cadre de concertation permanent entre les deux systèmes soit instauré, ce qui contribuerait à augmenter la confiance des banques. Il reste que l'augmentation constatée du refinancement des SFD par les banques est un signe qui permet d'espérer un approfondissement des relations entre ces deux systèmes pour le plus grand bénéfice de l'économie dans son ensemble.

Bibliographie

- Acharya, S. and S. Madhur, 1983, "Informal Credit Markets and Black Money: Do they Frustrate Monetary Policy?" *Economic and Political Weekly*. Vol. 8. 1751-56
- Aryeetey, E., 1992, "The relationship between the formal and informal sectors of the financial market in Ghana". AERC. Research Paper No. 10. Nairobi.
- ATCPEC, Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit, 2002, Note technique. Ministère de l'Economie et des Finances. Dakar, Sénégal.
- Bell, C., 1990, "Interactions between institutional and informal credit agencies in rural India." *World Bank Economic Review*. Vol. 4, No 3. 295-327.
- BCEAO, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest, 1996, 2001, 2002, *Notes d'information et statistiques*. N°460 juin, N°462 août-septembre, N°514 mai, N°520 décembre, N°521 janvier. Dakar.
- BIT/BCEAO, Bureau International du Travail/BCEAO, 1997, 1998, 1999, 2000, "Sénégal : Banque de données sur les Systèmes Financiers Décentralisés." Project PASMEC. Genève et Dakar.
- Commission Bancaire UMOA (2001). *Rapport annuel*. Dakar, Sénégal.
- Chipeta, C., 1994, "The links between the Informal and the formal/semi-formal financial sectors in Malawi." *African Journal of Economic Policy*. Vol 1, No 1. 159-84
- Cole, D. and Y.C. Park, 1983, *Financial Development in Korea: 1941-1978*". (Cambridge, Mass: Harvard University Press).
- de Zamaroczy, M., 1992, "La réforme du système bancaire sénégalais" *Finances et Développement*. Mars. 14-15.
- Diagne, A. et G. Daffe, 2002, *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*. Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA), Université Cheikh Anta Diop Dakar. (Paris, France : Karthala.)
- Diaw, A. et D. Santos, 1994, "Rétrospective de l'Economie Sénégalaise: 1980-1992". Etude réalisée pour le compte de la Banque Africaine de Développement. Abidjan.
- Galbis, V., 1982, "Analytical Aspects of Interest rate policies in less developed countries." *Savings and Development*. Vol 6. No 2. 111-65.
- Ghatak, S., 1981, *Monetary Economics in Developing Countries*. (London, UK and Basingstoke: Macmillan).
- Johnston, B. and O.P. Brekh, 1993, "Monetary Control procedures and financial reform: Approaches, issues and recent experience in developing countries." Dans

- Financial Systems and Development in Africa*. P. Callier eds. (Washington D.C.: World Bank).
- Lim, J., 1987, "The new structuralist critique of the monetary theory of inflation: the case of the Philippines." *Journal of Development Economics*, Vol. 25. 45-61.
- Mc Kinnon, R.I., 1973, *Money and Capital in Economic Development*. (Washington, D.C.: Brookings Institution).
- Shaw, E.S., 1973, *Financial Deepening in Economic Development*. (New York: Oxford University Press).
- Stiglitz, J. and A. Weiss, 1981, "Credit rationing in markets with imperfect information." *American Economic Review*, Vol. 71. No.3 393-410.
- Taylor, L., 1983, *Structuralist Macroeconomics: Applicable Models for the Third World*. (New York: Basic Books).
- Van Wijnbergen, S., 1983, "Credit Policy, inflation and growth in a financially repressed economy." *Journal of Development Economics*. Vol.13. 45-65.
- (1985): "Macroeconomic effects of changes in bank interest rates: simulation results for South Korea." *Journal of Development Economics*. Vol.18. 541-54.

Annexes I : Données sur les banques et les SFD

Table A.I.1. : Quelques indicateurs agrégés des SFD

	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre de guichets	280	527	233	285	324
Nombre de membres	98 297	138 504	216 692	281 885	291 328
Encours de crédits	10 601	15 192	11 402	14 880	20 296
Crédits distribués par an	7 397	13 074	16 401	19 736	28 247
Dépôts	5 176	8 521	9 854	13 602	18 456
Crédits en souffrances			364	511	863
Placements auprès des banques	3 713	6 572	4 548	6 035	8 725
Ressources totales	13 465	19 372	18 285	26 238	31 906

Source : BIT/BCEAO (diverses années).

Table A.I.2. : Evolution en part de marché

	1997	1998	1999	2000
Crédits				
BANQUES	96,6%	97,5%	97,0%	96,8%
SFD	3,4%	2,5%	3,0%	3,2%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Dépôts				
	1997	1998	1999	2000
BANQUES	96,77%	96,79%	96,15%	92,47%
SFD	3,23%	3,21%	3,85%	7,53%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Calculs des auteurs

Annexe II : Dépouillement des questionnaires

Table A.II.1. : Synthèse des résultats du questionnaire envoyé aux banques

QUESTIONS	REPOSES	SUGGESTIONS
1. Flux commerciaux, rentabilité	Rentabilité moyenne avant et après la réforme ;	
2. Structure du marché financier bancaire	- Concurrence élevée avant et après la réforme ; - Concurrence loyale mais existence de concurrence déloyale (refus d'acceptation de certains instruments de paiement)	- Revoir les pratiques - Respect de l'orthodoxie
3. Relation entre Banques et SFD	- Placements des dépôts des SFD auprès des banques : relation réelle, en progression - Refinancement des SFD auprès des banques : relation timide et / ou absence de relation (les causes : niveau d'endettement élevé, faiblesse de la structure financière, etc.)	- Approfondir la complémentarité - Instauration d'un cadre permanent de concertation pour le renforcement de la confiance des banques
4. Avis sur l'institution de régulation	Pas de réponse	

Table A.II.2. : Synthèse des résultats du questionnaire envoyé aux SFD

QUESTIONS	REPOSES	SUGGESTIONS
1. Flux commerciaux, rentabilité	- rentabilité moyenne après la réforme;	
2. Structure du marché financier bancaire	- Concurrence élevée ; - Concurrence loyale	- Revoir les pratiques - Respect de l'orthodoxie
3. Relation entre Banques et SFD	- Placements des dépôts des SFD auprès des banques : en progression - Complémentarité entre les deux systèmes ; - Existence de concurrence : domiciliation des salaires ; - Refinancement des SFD auprès des banques : relation timide et / ou absence de relation (problème de garantie) ; méfiance des banques - Taux d'intérêt sur refinancement bancaire jugé élevé (10% à 12% l'an)	- Approfondir la complémentarité - Instauration d'un cadre de concertation permanent pour une collaboration efficiente entre les deux systèmes
4. Avis sur l'institution de régulation	- Impact significatif ; - Intervention jugée insuffisante en termes de contrôle ;	- Plus de contrôle ; - Renforcements en ressources humaines

Annexe III : Sigles et Acronymes

ACEP	: Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BHS	: Banque de l'Habitat du Sénégal
BIAOS	: Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest – Sénégal
BICIS	: Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
BIS	: Banque Islamique du Sénégal
BIT	: Bureau International du Travail
BNDS	: Banque Nationale pour le Développement du Sénégal
BOAS	: Bank of Africa – Sénégal
BSK	: Banque Sénégal-Kowétienne
BST	: Banque Sénégal-Tunisienne
CBAO	: Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale
CLS	: Crédit Lyonnais Sénégal
CMS	: Crédit Mutuel du Sénégal
CNCAS	: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CREDSEN	: Crédit Sénégalais
ELIFID	: Effets de la Libéralisation Financière sur les Défavorisés
PARMEC	: Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'E/C
MFIS	: Massraf Fayçal Al – Islam du Sénégal
FENA GIE-PECHE	: Fédération Nationale des GIE - Pêche
PAMLT	: Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme
PME/PMI	: Petites Moyennes Entreprises / Industries
PREF	: Le Plan de Redressement Economique et Financier
SFD	: Systèmes de Financement Décentralisés
SGBS	: Société Générale de Banques au Sénégal
SNR	: Société Nationale de Recouvrement
SOFISEDIT	: Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme
SONABANQUE	: Société Nationale de Banque
SONAGA	: Société Nationale de Garantie Automobile
UMECU	: Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'UNACOIS
UMOA	: Union Monétaire Ouest-Africaine
PAMECAS	: Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit au Sénégal

Annexe IV : Questionnaires

(A) Questionnaire volets clients

Enquête sur les effets des différentes réformes du secteur financier sur les relations entre Institutions Financières Bancaires (IFB) et Institutions Financières Non Bancaires (IFNB) : Concurrence ou Complémentarité ?

CODE DU QUESTIONNAIRE :

REGION :

DEPARTEMENT :

COMMUNE :

QUARTIER :

NOM DU REpondant :

SEXE DU REpondant :

M _____ F _____

TELEPHONE DU REpondant :

DATE DE L'ENQUETE :

I. Caractéristiques de l'opérateur économique

1. Activité : _____ 1. Agricole 2. Transformation de produits 3. Commerce 4. Artisanat 5. Autres à préciser : _____

2. A quelle catégorie appartenez-vous ? _____ 1. Grossiste 2. Demi-grossiste 3. Détaillant 4. Autres à préciser : _____

3. Quel est le nombre d'années d'existence de votre activité ? _____

4. Est-ce que vous êtes le propriétaire ? _____ 1. Oui 2. Non

5. Si vous n'êtes pas le propriétaire, quelle est votre fonction ? _____

6. Quelle est la profession principale du propriétaire ? _____

7. Quel est le niveau de scolarité du propriétaire ? _____

8. Quel est le sexe du propriétaire ? _____ 1. Masculin 2. Féminin

II. Crédits et Dépôts

II.1 Opinion générale sur le système de crédit

9. Comment financez-vous vos activités ? _____ 1. Par fonds propres 2. Par crédit bancaire 3. Par fonds propres et crédit bancaire 4. Tontines 5. Autres à préciser : _____

10. Avez vous assez de fonds pour conduire vos activités ? _____ 1. Oui 2. Non. Si Oui, passez à 12 ; Si Non, passez à 11

11. A combien estimez-vous vos besoins totaux de fonds ? _____ FCFA

12. Avez vous demandé un crédit au système financier durant les dernières années ? _____ 1. Oui 2. Non. Si Oui, passez à 13 Si Non, passez à II.2

13. Avez vous obtenu le crédit demandé ? _____ 1. Oui 2. Non. Si Oui, passez à II.2 Si Non, passez à 14

14. Remplissez le tableau suivant concernant le taux d'intérêt appliqué :

Sources	Taux d'intérêt
Banques	
IFNB	
Poste	
Autres à préciser	

15. Pour quelles raisons n'avez vous pas obtenu le crédit demandé ? _____
16. Quels sont les principaux obstacles à l'obtention de ces fonds ? _____ 1. Manque de garantie 2. Taux d'intérêt élevé 3. Durée trop courte 4. Autres à préciser : _____ Si la réponse est 2., passez à 17
Si la réponse est autre, passez à 18
17. Quel est le taux d'intérêt annuel le plus élevé que vous seriez en mesure de payer ? _____
18. Combien de temps vous prend-t-il, en général, pour obtenir un crédit après votre demande ? _____
19. Est-ce que le temps qu'il vous prend pour obtenir le crédit affecte vos opérations ? _____ 1. Oui 2. Non
20. Si oui, quels sont les effets sur vos opérations ? _____ 1. Difficulté de trésorerie 2. Rupture d'opérations de crédit 3. Retard d'approvisionnement 4. Autres à préciser : _____

II.2 Crédit obtenu durant l'année 2001

21. Avez vous obtenu du crédit durant l'année 2001 ? _____
1. Oui 2. Non. Si oui, passez à 22 , Si non, porter 0 dans toutes les cases du tableau suivant et passez à II.3
22. Remplissez le tableau suivant concernant la source et les caractéristiques du crédit obtenu

Sources	Montant obtenu	Taux d'intérêt	Durée de l'emprunt
Banques			
IFNB			
Bailleurs			
Autres à préciser			

II.3 Epargne

23. Avez vous ouvert un compte d'épargne au cours de ces dernières années ? _____
1. Oui 2. Non. Si oui, passez à 24 , Si non, porter 0 dans toutes les cases du 23. et passez à 25
24. Si oui, auprès de quelles institutions ? _____ 1. Banques 2. IFNB 3. Poste 4. Autres à préciser : _____
25. Remplissez le tableau suivant concernant le taux d'intérêt appliqué :

Sources	Taux d'intérêt
Banques	
IFNB	
Poste	
Autres à préciser	

26. si non , pourquoi ? _____

III. Rentabilité

27. Comment jugez vous la rentabilité de votre activité au cours des dernières années ? _____
Avant la réforme _____
Après la réforme _____ 1.Elevé 2. Moyenne 3. Faible 4. Négative

28. Si la rentabilité a changé depuis la réforme, quelles sont les trois principales raisons, par ordre d'importance ? _____

1. concurrence
2. changement des taux d'intérêt débiteur
3. changement des coûts
4. changement de quantités commercialisées
5. libéralisation de l'activité
6. manque de fonds ou de crédit
7. autres à préciser

IV. Niveau de satisfaction

29. Quelle est l'institution financière la plus proche de vous ? _____ 1. Banques 2. IFNB 3. Poste
4. Autres à préciser : _____

30. Quelle institution vous sollicitez semble être la meilleure à répondre à vos besoins ? _____

1. Banques
2. IFNB
3. Poste
4. Autres à préciser : _____

31. Donnez les trois principales raisons ? _____

- 1.
- 2.

32. Est ce qu'il y a des restrictions sur les crédits que vous solliciter ? _____ 1. Oui 2. Non

33. Si oui, quelle est votre opinion sur ces restrictions ? _____ 1. Très importantes 2. Peu importantes
3. Pas importantes

34. Avez vous besoin de services financiers qui ne sont pas votre disposition ? _____ 1. Oui 2. Non

35. Si oui, lesquels ? _____

36. Avez vous ressenti des changements depuis ces dernières années dans le cadre des services financiers qui vous sont offerts ? _____

37. Quelle est votre opinion sur ces changements ? _____ 1. Très importants 2. Peu importants
3. Pas importants

V. Avis de l'agent enquêté sur l'impact de la réforme

38. Quelle est votre appréciation sur la réforme du secteur financier par rapport à votre activité ?

39. Quels sont vos attentes (par ordre d'importance) ?

- 1.
- 2.
- 3.

NB : Retournez a la page de couverture

(B) Questionnaire volets IFNB

Enquête sur les effets des différentes réformes du secteur sur les relations entre Institutions Financières Bancaires (IFB) et Institutions Financières Non Bancaires (IFNB) : Concurrence ou Complémentarité ?

CODE DU QUESTIONNAIRE :
REGION :
DEPARTEMENT :
COMMUNE :
QUARTIER :
NOM DU REpondant :
SEXE DU REpondant : M _____ F _____
FONCTION DU REpondant :
TELEPHONE DU REpondant :
DATE DE L'ENQUETE :

Identification de l'institution

- 1. Dénomination : _____
- 2. Quelle est votre activité : _____
- 3. Année de démarrage des activités : _____
- 4. A quelle catégorie appartenez-vous ? _____ 1. Epargne et crédit 2. Crédit direct 3. Projet à volet crédit 4. Autres à préciser : _____
- 5. Autres activités menées en ce moment : _____

Flux commerciaux, structure du marché et rentabilité

II.1 Crédits

- 6. Quels sont les types de crédits que vous proposez ? _____
1.
2.
- 7. Quel est le montant moyen⁵ des différentes catégories de crédits et leur part en pourcentage dans le crédit total accordé ?

Typologies des crédits	Avant réforme		Après réforme	
	Montant	%	Montant	%

- 8. Quelle est la typologie de votre clientèle ? 1. Commerçants / Sociétés 2. Producteurs 3. Consommateurs 4. Informel 5. GVC⁶ / Autres associations 6. Autres (préciser) _____
- 9. Quels sont pour ces différents clients, le montant moyen⁷ de crédits, le nombre⁸ de bénéficiaires et le taux d'intérêt accordé ?

⁵ Le montant considéré est une moyenne sur au moins cinq années avant le début des réformes (année de référence 1989) et au cours des dix dernières années après les réformes.
⁶ GVC : Groupement à Vocation Coopérative
⁷ Idem qu'à la question 7.
⁸ Les groupements ou autres associations sont recensés sur une base unitaire alors qu'ils composés de plusieurs dizaines d'individus.

Clients	Avant réforme		
	Montant moyen (en millions de Fcfa)	Nombre de bénéficiaires	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			
Clients	Après réforme		
	Montant moyen (en millions de Fcfa)	Nombre de bénéficiaires	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			

10. Quels sont vos principaux clients auxquels vous avez accordé des crédits pendant l'année 2001 ?

1. Commerçants / Sociétés 2. Producteurs 3. Consommateurs 4. Informel 5. GVC / Autres associations
6. Autres (préciser) _____

11. Quel est le montant moyen de crédits, le nombre de bénéficiaires et le taux d'intérêt pour chacun de ses clients en 2001 ?

Clients	Montant (en millions de Fcfa)	Nombre de bénéficiaires	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			

12. Aimeriez vous augmenter le volume de vos crédits dans les segments de marché que vous fréquentez déjà ? _____ 1. Oui 2. Non . Sinon, passez à 15.

13. Si oui, pourquoi ? _____

14. Qu'est ce qui vous empêche de le faire ? _____

15. Si non pourquoi ne voulez pas augmenter le volume de vos crédits dans ces segments ? _____

II.2 Dépôts ou Epargnes

16. Quels sont les différents types de dépôts que vous collectez ? _____

17. Quelle est la typologie de vos épargnants ? _____ 1. Commerçants / Sociétés
2. Producteurs 3. Consommateurs 4. Informel 5. GVC / Autres associations 6. Autres (préciser) _____

18. Quels sont vos principaux épargnants ayant effectuant un dépôt au cours de ses dernières années ? 1. Commerçants / Sociétés 2. Producteurs 3. Consommateurs 4. Informel 5. Autres associations 6. Autres (préciser) _____

19. Quel est le montant moyen de dépôts, le nombre d'épargnants et le taux d'intérêt pour chacun des groupes d'épargnants ?

Epargnants	Avant réforme		
	Montant moyen (en millions de Fcfa)	Nombre d'épargnants	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			
Epargnants	Après réforme		
	Montant moyen (en millions de Fcfa)	Nombre d'épargnants	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			

20. Aimerez vous augmenter le volume de vos dépôts dans les segments de marché que vous fréquentez déjà ? _____ 1. Oui 2. Non Si non, passez à 23.

21. Si oui, pourquoi ? _____

22. Qu'est ce qui vous empêche de le faire ? _____

23. Si non pourquoi ne voulez pas augmenter le volume de vos dépôts ? _____

II.3 Structure du marché

24. Indiquez le niveau de concurrence dans le secteur de la micro-finance? _____ Avant la réforme _____ Après la réforme _____ 1.Elevé 2. Moyen 3. Faible 4. Inexistant

25. Si la concurrence existe, comment la jugez vous ? _____ Avant la réforme _____ Après la réforme _____ 1. Loyale 2. déloyale

26. Si Déloyale, quelles en sont les raisons ? _____

27. Si Déloyale, qu'est ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation ? _____

28. Aimerez vous étendre vos activités à d'autres zones ? _____ 1. Oui 2. Non (si Non, passez ensuite à 32)

29. Si oui, pourquoi ? _____

30. Quelles sont les zones auxquelles vous voulez étendre vos activités ? _____

31. Qu'est ce qui vous empêche de le faire ? _____

32. Si non pourquoi ne voulez pas augmenter le volume de vos activités ? _____

II.4 Rentabilité et performances

33. Comment jugez vous la rentabilité moyenne de vos opérations durant les dernières années ?

Avant la réforme _____

Après la réforme _____

1.Elevée 2. Moyenne 3. Faible 4. Négative

34. Si la rentabilité a changé depuis la réforme, quelles sont les trois principales raisons, par ordre d'importance ? _____

1. concurrence
2. Changement des taux d'intérêt débiteurs
3. Changement des taux d'intérêt créditeurs
4. Changement des coûts
5. changement de quantités commercialisées
6. libéralisation de la commercialisation
7. manque de fonds ou de crédit
8. autres à préciser : _____

35. Quel est votre chiffre d'affaires moyen annuel pour les années suivantes :

Années	Chiffre d'affaires annuel moyen
Avant réformes	
1980	
1985	
1988	
Après reformes	
1990	
1995	
2000	

36. Quel le coût unitaire pour un franc de crédit accordé⁹ ?

Années	Coût unitaire annuel moyen
Avant réformes	
1980	
1985	
1988	
Après reformes	
1990	
1995	
2000	

37. Quel est le montant total de non-remboursement durant l'année 2001 selon les clients ? _____

Clients	Montant de non-remboursement (en millions de Fcfa)
Commerçants / sociétés	
Producteurs	
Consommateurs	
Informel	
GVC / Autres associations	
Autres (préciser)	

38. Comment envisagez vous réduire le risque de non-remboursement ? _____

Relations avec les banques

39. Comment réfinancez-vous vos opérations de crédit ? _____ 1. Par fonds propres 2. Par crédit bancaire 3. Par les deux 4. Autres à préciser

40. Avez-vous assez de fonds pour conduire vos opérations de crédit ? _____ 1. Oui 2. Non

⁹ Le coût pour un franc de crédit accordé étant défini comme le rapport du total des charges d'exploitation sur le total du crédit déboursé

41. A combien estimez vous vos besoins totaux de fonds ? _____
42. Avez vous demandé un crédit au cours des trois dernières années ? _____ 1. Oui 2. Non
43. Avez vous obtenu le crédit demandé ? _____ 1. Oui 2. Non. Si non passez à 47.
44. Combien de fois vos demandes ont-elles été acceptées ? _____
1. Une fois sur quatre 2. Deux fois sur quatre 3. trois fois sur quatre 4. quatre fois sur quatre
45. A Quel taux d'intérêt ce crédit a-t-il été accordé ? _____
46. Trouvez-vous ce taux d'intérêt ? _____ 1. très élevé 2. Elevé 3. Acceptable 4. Faible
47. Pour quelles raisons n'avez vous pas obtenu le crédit demandé ? _____
48. Quels sont les principaux obstacles à l'obtention de ces fonds ? _____ 1. Manque de garantie 2. Taux d'intérêt élevé 3. Durée trop courte 4. Autres à préciser : _____
49. Quel est le taux d'intérêt annuel le plus élevé que vous seriez en mesure de payer ? _____
50. Combien de temps vous prend-t-il, en général, pour obtenir un crédit après votre demande ? _____
51. Est ce que le temps qu'il vous prend pour obtenir le crédit affecte vos opérations ? _____
1. Oui 2. Non
52. Si Oui, quels sont les effets sur vos opérations de crédits ? 1. Difficulté de trésorerie 2. Rupture d'opérations de crédit 3. Autres à préciser : _____
53. Avez vous d'autres sources de financement : _____ 1. Personnel 2. IFNB 3. Subventions 4. Autres à préciser : _____
54. Remplissez le tableau suivant concernant le type et la source de refinancement obtenu

Sources	Avant reforme		
	Montant obtenu	Taux d'intérêt	Durée de l'emprunt
Banques			
IFNB			
Bailleurs			
Autres à préciser :			
Sources	Après reforme		
	Montant obtenu	Taux d'intérêt	Durée de l'emprunt
Banques			
IFNB			
Bailleurs			
Autres à préciser :			

55. Avez vous obtenu du crédit durant l'année 2001 ? _____ 1. Oui 2. Non. si non, porter 0 dans toutes les cases du tableau 56.

56. Remplissez le tableau suivant concernant le type et la source de refinancement obtenu

Sources	Montant obtenu	Taux d'intérêt	Durée de l'emprunt
Banques			
IFNB			
Bailleurs			
Autres à préciser :			

57. Combien de fois vos demandes ont-elles été acceptées ? _____ 1. Une fois sur quatre 2. Deux fois sur quatre 3. trois fois sur quatre. 4. quatre fois sur quatre

58. Avez vous des segments de concurrence avec les banques ? _____ 1. Oui 2. Non

59. Si oui, précisez : _____

60. Quels sont ces produits concurrentiels ? _____

61. Avez vous des segments de complémentarité avec les banques ? _____ 1. Oui 2. Non

62. Si oui, précisez : _____

63. Quels sont ces produits complémentaires ? _____

64. Quelles autres relations entretenez vous avec les banques commerciales ? _____

65. Etes vous satisfait de l'état de vos relations commerciales ? 1. Oui 2. Non

66. Quelles améliorations souhaiteriez-vous pour une collaboration efficace et efficiente entre les deux types institutions ? _____

Changements de politiques

IV. 1 Eléments institutionnels

67. Est ce qu'il y a des restrictions sur les produits que vous devriez offrir ? _____ 1. Oui 2. Non

68. Si oui, quelles sont-elles ? _____

69. Quelle est votre opinion sur ces restrictions ? _____ 1. Très importantes 2. Peu importantes 3. Pas importantes

IV. 2 Avis de l'institution sur l'impact de la réforme

70. Quel est, selon vous, l'impact des différentes réformes financières sur :

Votre chiffre d'affaires	_____	1. Impact positif
Le niveau de vos profits	_____	2. Impact nul ou faible
L'étendue géographique de vos activités	_____	3. Impact négatif
Le niveau de vos investissements	_____	

71. Comment les changements de politiques ont-ils affecté la concurrence dans le secteur ? _____ 1. Ils ont augmenté la concurrence (nombre d'intervenants) 2. Ils ont diminué la concurrence 3. Pas d'effet

72. Quelles sont les difficultés et contraintes auxquelles vous êtes confrontée depuis la réforme ? _____

73. Quels sont les problèmes que la mise en œuvre de la réforme a permis de solutionner ou d'atténuer ? _____

74. Comment appréciez vous les modalités d'intervention des institutions de régulation, _____

75. Quelles sont vos suggestions pour l'amélioration de la réforme (par ordre d'importance) ?

1.
2.

NB : 1. Retournez à la page de couverture ;
2. Annexe au présent questionnaire les fiches des états financiers des deux dernières années avant le début des réformes du secteur financier (année 1989) et celles des deux dernières années (2000 et 2001).

(C) Questionnaire volets IFB

Enquête sur les effets des différentes réformes du secteur financier sur les relations entre Institutions Financières Bancaires (IFB) et Institutions Financières Non Bancaires (IFNB) : Concurrence ou Complémentarité ?

CODE DU QUESTIONNAIRE :
REGION :
DEPARTEMENT :
COMMUNE :
QUARTIER :
NOM DU REpondant :
SEXE DU REpondant : M _____ F _____
FONction DU REpondant :
TELEPHONE DU REpondant :
DATE DE L'ENQUETE :

I. Identification de l'institution

1. Dénomination : _____
2. Quelle est votre activité : _____
3. Année de démarrage des activités : _____
4. A quelle catégorie appartenez-vous ? _____
1. Banques 2. Etablissements financiers bancaires 3. Autres à préciser : _____
5. Autres activités menées en ce moment : _____

Flux commerciaux, structure du marché et rentabilité

II.1 Crédits

6. Quels sont les types de crédits que vous proposez ? _____
1.
2.
7. Quel est le montant moyen¹⁰ des différentes catégories de crédits et leur part en pourcentage de dans le crédit total accordé ?

Typologies des crédits	Avant réforme		Après réforme	
	Montant	%	Montant	%

8. Quelle est la typologie de votre clientèle ? _____ 1. Commerçants / Sociétés 2. Producteurs 3. Consommateurs 4. Informel 5. GVC¹¹ / Autres associations 6. Autres (préciser) _____

¹⁰ Le montant considéré est une moyenne sur au moins cinq années avant le début des réformes (année de référence 1989) et au cours des dix dernières années après les réformes.

¹¹ GVC : Groupement à Vocation Coopérative

9. Quels sont pour ces différents clients, le montant moyen¹² de crédits, le nombre¹³ de bénéficiaires et le taux d'intérêt accordé ?

Clients	Avant réforme		
	Montant moyen (en millions de Fcfa)	Nombre de bénéficiaires	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			
Clients	Après réforme		
	Montant moyen (en millions de Fcfa)	Nombre de bénéficiaires	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			

10. Quels sont vos principaux clients auxquels vous avez accordés des crédits pendant l'année 2001 ? 1. Commerçants / Sociétés 2. Producteurs 3. Consommateurs 4. Informel 5. GVC / Autres associations 6. Autres (préciser) _____

11. Quel est le montant moyen de crédits, le nombre de bénéficiaires et le taux d'intérêt pour chacun de ces clients en 2001 ?

Clients	Montant (en millions de Fcfa)	Nombre de bénéficiaires	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			

12. Aimeriez vous augmenter le volume de vos crédits dans les segments de marché que vous fréquentez déjà ?
1. Oui 2. Non Si non, passez à 15.

13. Si oui, pourquoi ? _____

14. Qu'est ce qui vous empêche de le faire ? _____

15. Si non pourquoi ne voulez pas augmenter le volume de vos crédits dans ces segments ? _____

II.2 Dépôts ou Epargnes

16. Quels sont les différents types de dépôts que vous collectez ? _____

- 1.
- 2.

17. Quelle est la typologie de vos épargnants ? _____ 1. Commerçants / Sociétés 2. Producteurs 3. Consommateurs 4. Informel 5. GVC / Autres associations 6. Autres (préciser) _____

¹² Idem qu'à la question 7.
¹³ Les groupements ou autres associations sont recensés sur une base unitaire alors qu'ils composés de plusieurs dizaines d'individus.

18. Quels sont vos principaux épargnants ayant effectué un dépôt au cours de ses dernières années ? 1. Commerçants / Sociétés 2. Producteurs 3. Consommateurs 4. Informel 5. GVC / Autres associations 6. Autres (préciser) _____

19. Quel est le montant moyen de dépôts, le nombre d'épargnants et le taux d'intérêt pour chacun des groupes d'épargnants ?

Epargnants	Avant réforme		
	Montant moyen (en millions de Fcfa)	Nombre d'épargnants	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			
Epargnants	Après réforme		
	Montant moyen (en millions de Fcfa)	Nombre d'épargnants	Taux d'intérêt
Commerçants / sociétés			
Producteurs			
Consommateurs			
Informel			
GVC / Autres associations			
Autres (préciser)			

20. Aimerez vous augmenter le volume de vos dépôts dans les segments de marché que vous fréquentez déjà ?
1. Oui 2. Non Si non, passez à 23.

21. Si oui, pourquoi ? _____

22. Qu'est ce qui vous empêche de le faire ? _____

23. Si non pourquoi ne voulez pas augmenter le volume de vos dépôts ? _____

II.3 Structure du marché

24. Indiquez le niveau de concurrence dans le secteur de la micro-finance? _____

Avant la réforme _____

Après la réforme _____ 1.Elevé 2. Moyen 3. Faible 4. Inexistant

25. Si la concurrence existe, comment la jugez vous ? _____

Avant la réforme _____

Après la réforme _____ 1 . Loyale 2. déloyale

26. Si Déloyale, quelles en sont les raisons ? _____

27. Si Déloyale, qu'est ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation ? _____

28. Aimerez vous étendre vos activités à d'autres zones ? _____ 1. Oui 2. Non (si Non, passez ensuite à 32)

29. Si oui, pourquoi ? _____

30. Quelles sont les zones auxquelles vous voulez étendre vos activités ? _____

31. Qu'est ce qui vous empêche de le faire ? _____

32. Si non pourquoi ne voulez pas augmenter le volume de vos activités ? _____

II.4 Rentabilité et performances

33. Comment jugez vous la rentabilité moyenne de vos opérations durant les dernières années ?

Avant la réforme _____

Après la réforme _____

1. Elevée 2. Moyenne 3. Faible 4. Négative

34. Si la rentabilité a changé depuis la réforme, quelles sont les trois principales raisons, par ordre d'importance ? _____

1. concurrence

2. Changement des taux d'intérêt débiteurs

3. Changement des taux d'intérêt créditeurs

4. Changement des coûts

5. changement de quantités commercialisées

6. libéralisation de la commercialisation

7. manque de fonds ou de crédit

8. autres à préciser : _____

35. Quel est votre chiffre d'affaires moyen annuel pour les années suivantes

Années	Chiffre d'affaires annuel moyen
Avant réformes	
1980	
1985	
1988	
Après reformes	
1990	
1995	
2000	

36. Quel le coût pour un franc de crédit accordé¹⁴?

Années	Coût unitaire annuel moyen
Avant réformes	
1980	
1985	
1988	
Après reformes	
1990	
1995	
2000	

37. Quel est le montant total de non-remboursement durant l'année 2001 selon les clients ? _____

Clients	Montant de non-remboursement(en millions Fcfa)
Commerçants / sociétés	
Producteurs	
Consommateurs	
Informel	
GVC / Autres associations	
Autres (préciser)	

38. Comment envisagez vous réduire le risque de non-remboursement ? _____

Relations avec les institutions financières non bancaires

¹⁴ Le coût pour un franc de crédit accordé étant défini comme le rapport du total des charges d'exploitation sur le total du crédit déboursé

39. Comment financez-vous les demandes de refinancement des IFNB ? _____ 1. Par fonds propres 2. Par crédit bancaire 3. Par les deux 4. Autres à préciser
40. Avez-vous assez de fonds pour conduire ces opérations de refinancement ? _____ 1. Oui 2. Non
41. Avez vous reçu une demande de refinancement des IFNB au cours de ces dernières années ? _____ 1. Oui 2. Non
42. Avez vous satisfaits le crédit demandé ? _____ 1. Oui 2. Non Si non passez à 45.
43. A Quel taux d'intérêt ce crédit a-t-il été accordé ? _____
44. Trouvez-vous ce taux d'intérêt ? _____ 1. très élevé 2. Elevé 3. Acceptable 4. Faible
45. Pour quelles raisons le crédit demandé a-t-il été refusé ? _____
46. Quels sont les principaux obstacles à l'obtention de ces fonds ? _____ 1. Manque de garantie 2. Taux d'intérêt jugé élevé 3. Durée trop courte 4. Autres à préciser : _____
47. Quel est le taux d'intérêt annuel le plus bas que vous seriez en mesure de proposer ? _____
48. Combien de temps vous faut-t-il, en général, pour accorder ce crédit après leur demande ? _____
49. Avez vous accordé un crédit aux IFNB pendant l'année 2001 ? _____ si non, porter 0 dans toutes les cases du tableau 50.
50. Remplissez le tableau suivant ci-après :

Désignation de l' IFNB	Montant obtenu	Taux d'intérêt	Durée de l'emprunt
Autres à préciser			

51. Avez vous des segments de concurrence avec les IFNB ? _____ 1. Oui 2. Non
52. Si oui, précisez : _____
53. Quels sont ces produits concurrentiels ? _____
54. Avez vous des segments de complémentarité avec les IFNB ? _____ 1. Oui 2. Non
55. Si oui, précisez : _____
56. Quels sont ces produits complémentaires ? _____
57. Quelles autres relations entretenez vous avec les IFNB ? _____
58. Etes vous satisfait de l'état de vos relations commerciales ? 1. Oui 2. Non
59. Quelles améliorations souhaiterez-vous pour une collaboration efficace et efficiente entre les deux types institutions ? _____

Changements de politiques

IV.1 Eléments institutionnels

60. Est ce qu'il y a des restrictions sur les produits que vous devriez offrir ? _____ 1. Oui 2. Non

61. Si oui, quelles sont-elles ? _____

62. Quelle est votre opinion sur ces restrictions ? _____ 1. Très importantes 2. Peu importantes
3. Pas importantes

IV. 2 Avis sur l'impact de la réforme sur le secteur financier

63. Quel est, selon vous, l'impact des différentes réformes financières sur :

Votre chiffre d'affaires	_____	1. Impact positif
Le niveau de vos profits	_____	2. Impact nul ou faible
L'étendue géographique de vos activités.	_____	3. Impact négatif
Le niveau de vos investissements	_____	

64. Comment les changements de politiques ont-ils affecté la concurrence dans le secteur financier ? 1. Ils ont augmenté la concurrence (nombre d'intervenants) 2. Ils ont diminué la concurrence 3. Pas d'effet

65. Quelles sont les difficultés et contraintes auxquelles vous êtes confrontée depuis la réforme ?

66. Quels sont les problèmes que la mise en œuvre de la réforme a permis de solutionner ou d'atténuer ?

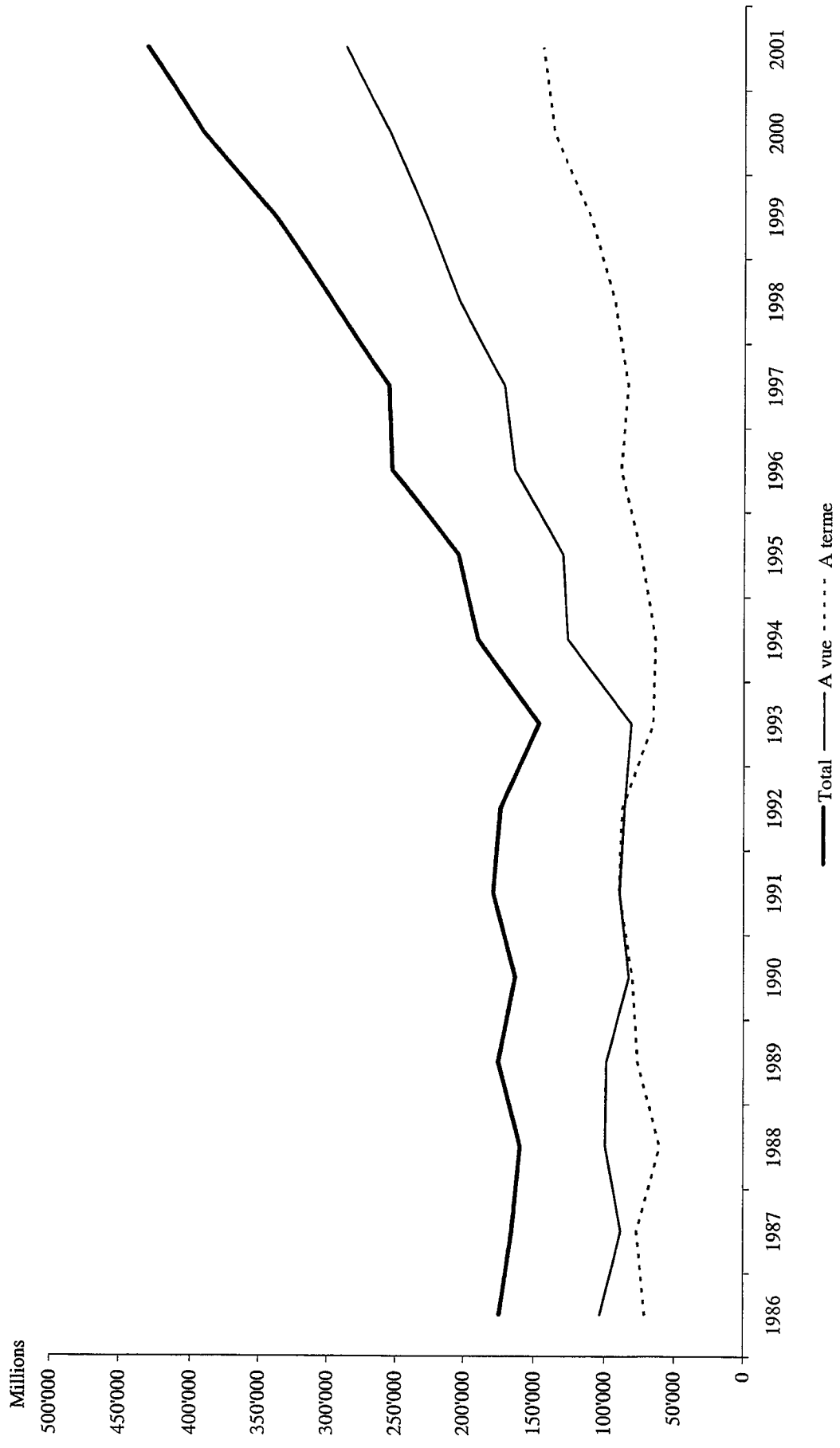
67. Comment appréciez vous les modalités d'intervention des institutions de régulation,

68. Quelles sont vos suggestions pour l'amélioration de la réforme (par ordre d'importance)?

1.
2.

NB : 1. Retournez à la page de couverture ;
2. Annexe au présent questionnaire les fiches des états financiers des deux dernières années avant le début des réformes du secteur financier (année 1989) et celles des deux dernières années (2000 et 2001).

Figure 1 : Dépôts des particuliers et des entreprises privées dans les banques



Source : BCEAO (diverses années)

Figure 2 : Evolution des crédits bancaires à l'économie

